

# LA LIBRE PAROLE

publie...

## L'Assassinat Maçonnique

• • •

### LE CRIME RITUEL

chez les Juifs

• • •

LA DÉLATION MAÇ.:

DANS L'ARMÉE ET DANS L'ENSEIGNEMENT

Joseph Géraud

# **Le Rôle de la F.: M.: pendant la dernière guerre... et pendant la prochaine.**

Des Documents, inconnus de la masse des citoyens Français, y sont publiés.  
Le succès en librairie de cette brochure fut considérable.

Prix : 3 fr 50 franco.

Joseph Géraud

# **Y a-t-il des Femmes dans la F.: M.:**

Textes et documents inédits

Prix : 3 fr. 50.

Henry Coston

et Marya del Rosario

VIENT DE PARAITRE

UNIQUE

# **L'Annuaire général de la Franc-Maçonnerie Française**

Prix : 12 francs.

## **La F.: M.: gouverne**

Le Parlement,

La Presse,

Le Conseil municipal de Paris

Prix : 6 fr. 50 franco

# LA LIBRE PAROLE

DIRECTEURS : **RENÉ PLISSON** et **HENRY COSTON**  
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE : **MARYA DEL ROSARIO**

Dépot : 53, rue Bobillot — PARIS (XIII<sup>e</sup>)  
Administration : 15, Avenue du Parc, BRUNOY (S.-et-O.) - TÉLÉPH. 335

*Adresser lettres et mandats à M. Henry COSTON*

Abonnement annuel : France, **15** fr. Etranger, **25** fr.

---

## SOMMAIRE :

<b>A nos Abonnés.</b> . . . . .	1
<b>Un heureux événement.</b> . . . . .	2
<b>A nos Lecteurs et Amis</b> . . . . .	4
<b>Conférence anti-judéo-maçonnique</b> . . . . .	5
<b>L'assassinat maçonnique</b> . . . . .	6
<b>ALBERT MONNIOT. — Le crime rituel chez les Juifs</b> . . . . .	16
<b>La délation maçonnique</b> . . . . .	19
<b>ALBERT MONNIOT. — La nation juive aura son Parlement permanent</b>	30
<b>A propos du traité de Versailles</b> . . . . .	32

---

## A NOS ABONNÉS



Nous nous permettons d'insister très vivement, auprès de nos lecteurs honorés dont l'abonnement est échu, de vouloir bien le renouveler au plus tôt.

Nous sommes persuadés que tous ceux qui ne se sont pas encore acquittés vis-à-vis de notre Revue, de leur petite dette, le feront sans tarder. Ils seront ainsi assurés de recevoir régulièrement *La Libre Parole*, et nous rendrons un bien grand service. La crise terrible que nous subissons tous, s'étend plus particulièrement dans la comptabilité de notre Revue, et il nous faut avouer que la situation est plus que critique.

Aidez-nous donc, chers amis qui nous lisez et nous encouragez, avec autant d'ardeur, à couvrir les frais de notre propagande.

**ADRESSEZ-NOUS DES AUJOURD'HUI LE MONTANT DE VOTRE RE-  
ABONNEMENT.**

Toute souscription supplémentaire sera acceptée avec reconnaissance.

*LA LIBRE PAROLE*

N.-B. — Nous avons continué à adresser notre Revue, à ceux de nos abonnés qui ne nous ont pas couverts encore de leur contribution annuelle. Nous espérons qu'ils voudront bien nous en savoir gré et s'acquitter au plus tôt de leur dette. D'avance merci.

## UN HEUREUX ÉVÉNEMENT

### Le Mariage de notre Directeur Henry Coston avec Mademoiselle Marya del Rosario

collaboratrice à *LA LIBRE PAROLE*

○○○○○○○○

Nous nous retrouvons là, plusieurs compagnons de lutte, dans ce charmant petit paysage de l'Île de France, par un clair matin de Novembre. Quelques pâles rayons de soleil apportent cette note des grands jours où l'émotion et la joie vous étreignent tout à la fois.

Henry Coston, l'un des plus chers d'entre nous, des plus jeunes aussi, signe devant les hommes, dans cette coquette salle de mairie, son union avec notre délicieuse petite compagne de lutte : Marya del Rosario.

Ils sont touchants et charmants ces deux jeunes français qui, dans ce beau matin, unissent leurs destinées. Elle, toute silencieuse et émue, presque voilée dans une splendide toilette blanche se recueille et attend. Lui, impeccable et altier, ses longs cheveux noirs encadrant un visage jeune mais énergique et franc, semble aussi très ému. Ils signent. Le Maire, sincèrement apporte ses meilleurs vœux au couple qui, tout à l'heure recevra la bénédiction du Prêtre qui les unira pour toujours devant Dieu.

Cette petite Eglise, cette musique, ces chants, cette Messe servie par de mignons enfants de chœur, comme tout cela est beau ! Comme on est étreint, ému, devant le spectacle qui s'offre à nos yeux ravis ! Le ministre de Dieu, un saint homme de curé, ami des mariés, prononce un discours émouvant qui va droit au cœur de ceux qui l'écoutent parce qu'il part du cœur de celui qui le dit. La Messe continue, les prières montent nombreuses, comme l'encens de l'autel. Beaucoup de larmes coulent, heureuses et bénies. Au moment de la Communion, les deux époux vont s'agenouiller humblement devant l'autel et recevoir la Sainte Hostie. Ils débutent ainsi dans leur nouvelle vie, l'âme et le cœur purs. L'orgue termine cette touchante cérémonie par un joli cantique qu'une voix suave rend encore plus beau. Le défilé commence. Les amis intimes ont été seuls conviés, et l'émotion de chacun, se lit pareille dans les yeux de tous. La lumière du jour, blanche et crue, met fin à cette atmosphère d'encens, de fleurs et de prières. De luxueuses voitures conduisent les mariés et leurs invités, assez loin, dans la campagne humide. Une table longue et chargée de fleurs les accueille. Le déjeuner prend fin dans la soirée. Chacun a voulu témoigner l'émotion et la joie qui serrait son cœur, et l'a prouvé à sa façon. Notre poète André Bonnard récita de bien jolis vers, René Breville, notre chansonnier, composa de bien drôles chansons, sans oublier le discours enthousiaste et chaud de notre jeune tribun Jacques Ploncard, qui remua tous les cœurs. On avait envie de chanter, de rire et de pleurer tout à la fois. Cette atmosphère était tellement de chez nous !

Puis, comme dans les plus jolies histoires, tout le monde s'est séparé. Les mariés, eux, se sont envolés aussi, dans un bruissement de fleurs et de soie, là-bas vers le soleil... le Midi !

*LA LIBRE PAROLE*

Nous croyons répondre aux vœux de nos lecteurs en donnant ci-dessous la liste des personnalités qui envoyèrent leurs bénédictions ou leurs vœux aux jeunes époux, ainsi que la liste des amis fidèles qui se pressaient autour d'eux ce jour-là :

Son Eminence Monseigneur VERDIER, archevêque de Paris ;  
Son Excellence Monseigneur l'Evêque de Zagreb (Yougoslavie) ;  
Son Excellence Monseigneur l'Evêque de Noto (Italie) ;  
Madame la Supérieure des Clarisses du Monastère de la Sainte Trinité ;  
Madame la Supérieure des Carmélites de Lisieux ;  
Monsieur l'Abbé Edmond LOUTIL (Pierre l'Hermitte), Chanoine Honoraire,  
Curé de Saint-François de Sales ;  
Monsieur l'Abbé Albert DUBOIS, Secrétaire de l'Archevêché de Paris ;  
Monsieur l'Abbé A. DELPLANQUE, Administrateur de Notre-Dame du Per-  
pétuel-Secours ;  
Monsieur l'Abbé Ernest ENGEL, Curé de Saint-Joseph ;  
Monsieur le Chanoine Adriano BRUMEN, Archiprêtre de Volosca ;  
Monsieur l'Abbé DUPERRON, Directeur des Cahiers de l'Ordre ;  
Monsieur l'Abbé DESGRANGES, Député du Morbihan ;  
Monsieur COUTEL, Député du Nord ;  
Monsieur le Duc POZZO DI BORGIO et Madame la Duchesse ;  
Monsieur de LA CHANONIE, Président de l'Association de la Presse Monar-  
chique et Catholique ;  
Monsieur Georges de POTTERE, Attaché d'Ambassade ;  
Le Général NETCHVOLODOW, Lieutenant-Général de l'Armée Impériale  
Russe ;  
Le Colonel STEPANOFF, de la Garde Impériale Russe ;  
Le Marquis de LANNOY ;  
La Comtesse RIQUITA ;  
Raymond de NYS ;  
Christian de CAILLEUX ;  
Monsieur Charles EBELOT, Avocat à la Cour d'Appel de Toulouse ;  
Monsieur et Madame A. J. S. M. de la CAMBRE-MIALET ;  
Monsieur R. A. PLISSON, Co-Directeur de *La Libre Parole* et Madame ;  
Monsieur François BRUYERE, Directeur de l'Externat Sainte-Elisabeth ;  
Monsieur Jean-Michel PAGES, Chevalier de la Légion d'Honneur, Directeur  
de Sociétés ;  
Monsieur MARQUES-RIVIERE.  
Monsieur Robert BURNAND, Directeur des Editions des Portiques ;  
Monsieur Gaston THIERRY, de *Paris-Midi* ;  
Monsieur Maurice M. BESSY ;  
Madame AMIOT, de Saumur ;  
Docteur SILVY, Licencié ès-Sciences ;  
Docteur J. AMSLER ;  
Monsieur Albert MONNIOT, Rédacteur à *La Libre Parole* ;  
Messieurs Georges COURRET, André BONNARD, René BREVILLE, Jacques  
PLONCARD, Pierre-Jacques ENSCH, Roger BOULOGNE, Paul BERGE,  
André SERRIER, J. M. LE FRANC, Jules SEVERIN, etc., Rédacteurs  
à *La Libre Parole* ;  
La Rédaction de *l'Ouest-Journal* ;  
Le Cercle Marquis de Morès ;  
Monsieur Henry BABIZE, Rédacteur en chef à *La Droite* ;  
Monsieur Jean THOMAS, Officier Aviateur ;

Dans l'impossibilité de répondre personnellement aux nombreux amis connus et inconnus qui ont bien voulu adresser leurs vœux aux jeunes mariés, nous les assurons ici de notre sympathie et de nos bien vifs remerciements.

---

---

---

## A NOS LECTEURS ET AMIS

Nous avons le plaisir d'informer nos lecteurs, qu'en raison de l'extention toujours croissante que prend notre organisation, nous avons transféré notre siège 15, *avenue du Parc à Brunoy (S.-et-O.)*, téléphone 335 (tout en conservant notre bureau de vente à Paris, 53, rue Bobillot) sous la nouvelle dénomination :

## Les Nouvelles Éditions Nationales

*Les Nouvelles Editions Nationales*, sous la direction de M. Henry Coston, publieront *La Libre Parole* ainsi que d'autres périodiques et divers volumes anti-judéo-maçonniques.

Elles mettront en vente également tous les ouvrages parus ou à paraître sur la question.

Le local loué *avenue du Parc* nous permettra d'organiser sur des bases nouvelles nos divers services d'éditions, de librairie, de renseignements, de recherches, de publicité, etc... pour le plus grand bien de la cause que nous servons et de ceux qui nous lisent.

Nous espérons que ces derniers voudront bien nous continuer leur confiance et nous aider, dans la mesure de leurs moyens, à faire face aux nouveaux frais d'installation et d'organisation.

D'avance merci.

L. P.

---

---

---

**MERCREDI 8 FÉVRIER 1933, à 20 h. 30**  
en l'Hôtel des Ingénieurs Civils de France  
*19, Rue Blanche (Métro Trinité)*  
(Salle du 2<sup>e</sup> étage)

**1<sup>re</sup> CONFÉRENCE**

privée

**Anti-judéo-Maçonnique**

de

**LA LIBRE PAROLE**

**LES " MYSTÈRES "**

de la

**FRANC-MAÇONNERIE**

par



**Joseph SANTO**

Ancien Conseiller Municipal de Nancy

---

*Les Abonnés entreront sur présentation de la bande entourant ce numéro*

# L'Assassinat Maçonnerique

---

On ne le redira jamais assez : que les Francs-Maçons soient dirigés par la plus abjecte bande de mouchards qu'on ait vue, c'est prouvé mille fois pour une par les innombrables fiches de délation publiées, grâce à Syveton, le glorieux mort et grâce à Guyot de Villeneuve, le très courageux député.

Mais la vile mouchardise n'est pas la seule tache de la Maçonnerie !  
**IL Y A AUTRE CHOSE QUE DE LA BOUE DANS SES LOGES : IL Y A DU SANG !**

Dans l'ombre, ce sont des assassinats masqués qui, à bien des reprises ont dirigé la cohue des ambitieux, des intrigants et des imbéciles attirés dans la Franc-Maçonnerie.

C'est un fait avéré, indéniable : l'assassinat, depuis deux siècles, a été l'un des plus puissants moyens employés par les scélérats des Sociétés Secrètes pour tenir leurs initiés sous le joug et dominer les foules par la terreur.

Quelques exemples suffiront pour le prouver.  
Commençons par l'année 1792.

## EN FRANCE

Une page des Mémoires de Barruel dévoile le Maçonisme des tueurs révolutionnaires payés pour exécuter les massacres dans les prisons de Paris en Septembre 1792 : « Dans tout moment d'émeute, dit Barruel, soit à l'Hôtel de Ville, soit aux Carmes, les vrais signes de ralliement, le vrai moyen de fraterniser avec les brigands étaient les signes maçonniques. Dans l'instant des massacres, les bourreaux tendaient la main, en FRANCS-MAÇONS à ceux des simples spectateurs qui les approchaient.

« J'ai vu, dit encore Barruel, un homme du peuple qui m'a lui-même répété LA MANIERE MAÇONNIQUE DONT LES BOURREAUX LUI PRESENTAIENT LA MAIN et qui fut par eux repoussé avec mépris parce qu'il ne s'avait pas répondre, tandis que d'autres plus instruits étaient AU MEME SIGNE, acueillis d'un sourire au milieu du carnage. »

## EN SUEDE

Cette même année 1792, le 15 Mars, le roi de Suède Gustave III (2) tomba frappé de mort SOUS LES COUPS DES FRANCS-MAÇONS.

Le Maçonisme de cet assassinat est parfaitement avéré depuis que les journaux allemands, la *Germania* (16 et 23 juin 1878) et les *Morkisthe Kirliche Blätter*, ont publié le dossier relatif à Mahneke, le domestique d'Ankarstroem, qui, sur l'ordre de son maître, avait assassiné GUSTAVE III et s'était ensuite réfugié à Berlin.

Dans l'ouvrage de Deschamps (Les Sociétés Secrètes et la Société, tome II, p. 638- on lit :

---

(1) Dès 1798, dans son histoire des Crimes de la Révolution (t. VI, p. 522) l'ex-Jacobin Prudhomme a établi que sur les 18.613 personnes assassinées juridiquement et guillotonnées pendant la Terreur, 15.090 étaient des hommes et des femmes du peuple et des paysans. — Donc, si aujourd'hui la Franc-Maçonnerie exploite les paysans et les ouvriers, il y a cent-cinquante ans elle les assassinait.

(2) Fut le grand maître de la Maç. Suédoise et reçut le titre de « Vicarius Salomonis ».

« Un magistrat allemand fut en 1842, chargé de mettre en ordre les archives du Tribunal Criminel de Berlin, et il y trouva une série de pièces judiciaires se rapportant à ce personnage... Le magistrat prussien dont nous venons de parler fit des extraits de ces pièces et les a communiquées par un intermédiaire à ces journaux de 1877, avec la permission de l'autorité supérieure. Le gouvernement prussien, qui a tant de liaisons avec la Franc-Maçonnerie les avait longtemps tenues secrètes ; mais après les derniers attentats des Socialistes, il a trouvé, au contraire, intérêt à exciter l'indignation publique contre les régicides. »

Nous reproduisons les passages essentiels de l'intéressant récit dans lequel M. Faligant a analysé ces documents :

En Suède, IL SETAIT FONDE TROIS LOGES DIFFERENTES DES FRANCS-MAÇONS qui, JUSQU'A GUSTAVE III AVAIENT DETENU TOUTE LA REALITE DU POUVOIR. Ce prince ayant osé se soustraire à leur domination, diverses tentatives furent faites pour le ramener à d'autres sentiments. Le voyant inébranlable, les Illuminés n'hésitèrent pas. Ils résolurent de l'assassiner.

Trois membres de la noblesse, Horn, Ribbing et Ankarstroëm furent chargés de l'attentat et tirèrent au sort pour savoir qui l'exécuterait. Désigné pour l'accomplir, Ankarstroëm confia la mission de frapper le roi à l'un de ses domestiques, *frère-servant de la Loge...*

Ankarstroëm avait revêtu son domestique d'un domino et l'avait conduit au théâtre à un bal masqué où le roi devait assister (15 mars 1792).

Dans un moment où Gustave III traversait, masqué, la salle de danse, les conjurés s'arrangèrent de façon à l'entourer et du milieu du rassemblement un coup de feu partit... Au même instant, le roi s'affaissa en s'écriant : « Je viens d'être blessé par un grand masque noir ! »

Dans la matinée du 16, toute la cour est rassemblée dans la grande salle du château... Une partie des conjurés avait eu l'audace d'y venir. Ils espéraient de la sorte éloigner d'eux les soupçons, tout en se donnant le plaisir d'assister à l'agonie de leur victime.

Ils accusaient hautement les Jacobins d'être les auteurs du meurtre et le comte Ribbing déblatérerait contre eux avec une violence extrême.

Un général d'infanterie, le baron Armfeldt, ne fut pas maître de son indignation.

— Vous vous trompez, Monsieur, répondit-il. Ce ne sont pas les Français qui ont assassiné notre Maître ; c'est un gentilhomme suédois, et bien que j'en rougisse pour mon Ordre et ma Patrie, je ne veux pas le cacher plus longtemps.

Cette ferme et sévère réponse provoqua de vives récriminations. Mais le trouble fut soudain apaisé par l'arrivée du gouverneur de la ville, qui vint annoncer qu'on avait découvert les vrais coupables.

Un des armuriers mandés par le lieutenant de police avait reconnu les pistolets (on avait trouvé sur le lieu du crime deux pistolets et un poignard) et déclare qu'il les avait vendus au comte d'Ankarstroëm, enseigne dans la garde bleue. On s'était aussitôt rendu chez ce dernier, et on l'avait conduit en prison où on lui avait fait subir un premier interrogatoire.

L'enquête fut conduite avec une extrême mollesse et l'on mit une incroyable lenteur à rechercher les inculpés.

Gustave III ne laissait qu'un fils en bas âge et le duc de Sudermanie, son frère, fut nommé régent après sa mort. Une commission fut nommée par son ordre pour juger Ankarstroëm et ses complices. Mais, comme il était affilié lui-même à leur Loge, elle fut uniquement composée d'Illuminés (c'est-à-dire de Francs-Maçons).

Les juges auraient pu cependant découvrir sans peine les chefs de la

conspiration. Mais ils laissaient systématiquement dans l'ombre toutes les révélations compromettantes pour la secte des Illuminés (1).

Il fallait enfin donner satisfaction au peuple, qui réclamait la punition des assassins et, après un mois d'enquêtes et d'interrogatoires, le comte Ankarstroëm, déclaré coupable du meurtre de Gustave III, fut condamné à mort et exécuté...

« La conduite du duc de Sudermanie fut, dans toute cette affaire, extrêmement suspecte. Grand-Maitre de tous les Ordres de la Maçonnerie Suédoise, il agit le moins possible et toujours sous la conduite de l'opinion publique. On acquit presque la certitude qu'il était du nombre des conjurés...

« Une fois nommé régent, il éloigna de la Cour tous les partisans de Gustave III, les dépouilla de leurs charges pour en gratifier les complices d'Ankarstroëm... Le comte Armfeldt fut disgracié et dut quitter précipitamment la Suède, ses amis l'ayant prévenu que sa vie était sérieusement en danger. Il s'enfuit à Naples ; mais l'un des chefs de la Maçonnerie suédoise, le colonel Palingist, vint l'y relancer... Chargé par le Régent d'enlever secrètement Armfeldt, il se croyait assuré du succès, s'étant acquis le concours des Illuminés (lire Francs-Maçons) de Naples, en accusant le comte devant leur tribunal d'avoir trahi les secrets de l'association, crime irrémissible et toujours puni de mort. Secrètement prévenu de ce nouveau danger, Armfeldt put y échapper en s'enfuyant en Russie. Le comte Munk fut moins heureux. C'était un homme de tête et de cœur, et l'un des plus dévoués partisans de Gustave III. Le duc de Sudermanie le jugea si redoutable qu' aussitôt nommé régent, il le fit arrêter et amener hors de Stockholm par des soldats. Quelques heures après ces hommes rentraient en ville sans leur prisonnier, et personne depuis lors n'a su ce qu'ils en avaient fait.

Le musicien de l'orchestre du théâtre de Stockholm (témoin oculaire de l'assassinat du roi) disparut aussi et sans qu'on pût découvrir ce qu'il était devenu...

Où se cachait l'assassin de Gustave III.

Au mois d'avril 1872, à Berlin, un homme se faisait appeler Schultze... Il vivait et payait comptant, bien qu'il ne fit œuvre de ses dix doigts.

« La curiosité redoubla quand on sut qu'il fréquentait assidûment la loge maçonnique de la Splittgerbergasse.

Il ne recevait d'autres visites que celles de quelques individus dont il avait fait la connaissance à la loge.

Un jour on apprit qu'on avait trouvé son logement fermé et on ne le vit plus reparaitre.

---

(1) L'esprit n'est-il point saisi par des rapprochements frappants avec l'assassinat de Syveton ?

Le grand polémiste Henri Rochefort avec sa vigueur et sa netteté habituelles, évoquait en ces termes les étrangetés de l'enquête judiciaire dans l'affaire Syveton :

« Ce qui démontre nettement que l'assassinat est gouvernemental, c'est que dès la première audition des témoins, le juge qu'on appelle « d'instruction » parce qu'il reçoit celles de Vallé, s'est hâté de conclure d'abord à l'accident, puis au suicide...

« Delà ces multiples expertises savamment échelonnées et qui donnent d'autant moins de résultats que Vallé serait désolé qu'elles en donnassent. Quand juges et procureurs se réunissent en comité secret pour parler entre eux de la mort de Syveton, ils cherchent les moyens, non de découvrir la vérité, mais de créer entre experts et entre témoins des conflits qui permettent de retarder une solution dont, quelle qu'elle soit, les ministres n'attendent rien de bon.

« Boucard passa son temps à battre les cartes comme s'il espérait toujours qu'un atout décisif va enfin lui venir... » (Intransigeant, 2 janvier 1905).

Le vrai nom de Schultze était Mahneke, c'était le domestique d'Ankarstroëm.

C'était la police prussienne qui avait fait disparaître Mahneke, et cette arrestation secrète avait eu lieu à la demande du gouvernement suédois... qui s'inquiétait sans doute beaucoup plus des papiers et des révélations de ce homme que de sa personne, car il s'était montré jusqu'alors fort peu soucieux de poursuivre les coupables.

« Dans l'un des procès-verbaux (livrés en 1877 à la presse par la Justice prussienne) on lit :

« Ankarstroëm, déclara Mahneke, m'avait assuré que je recevrais ma récompense dès que les troubles qui devaient suivre la mort du Roi seraient apaisés. Mais les mesures énergiques prises par le lieutenant de police de Stockholm rendirent impossible le soulèvement prémédité et le massacre de tous les nobles du parti royal. A la nouvelle de l'arrestation des Comtes Horn et Ribbing, je pris la fuite. Je sais d'une façon péremptoire que les documents dont je suis possesseur (les papiers d'Ankarstroëm !) sont du plus grand prix pour le gouvernement prussien et je suis tout prêt à les lui remettre. Je lui demande seulement en retour de ne point me livrer au gouvernement suédois. »

Cette demande de Mahneke devait être favorablement accueillie... Sans doute il n'exagérait point en disant que ses papiers étaient du plus haut prix pour la Prusse, car il fut nommé commissaire de police. Il résulte des pièces de son dossier qu'il exerça ces fonctions deux ans ; qu'ensuite il fut arrêté sous l'inculpation de faux serment, condamné à la réclusion et que, peu après, il mourut dans la prison de Spandau.

Ainsi les Frères n'avaient cessé de le suivre depuis son crime. Après l'avoir en quelque sorte désarmé en le contraignant à livrer les papiers d'Ankarstroëm à la police prussienne, dans les rangs de laquelle ils le firent entrer pour le tenir encore mieux, ils lui avaient assuré une existence paisible. Ils l'avaient couvert de leur protection toute puissante jusqu'au jour où en se compromettant d'une façon trop maladroite il les avait contraints à l'abandonner. Et alors, par une coïncidence qui peut-être ne fut pas fortuite, sa mort avait presque aussitôt suivi cet abandon. »

(M. Faligant, *Univers* 13, 14, 15 Août 1878, cité par Deschamps (*Les Sociétés Secrètes et la Société*, tom. II pp. 638 à 650).

### EN AUTRICHE-HONGRIE

L'Archiduc *François-Ferdinand* était un prince très croyant. Il gênait beaucoup la secte qui ne pouvait le manœuvrer comme elle le désirait.

Celle-ci le condamna.

Le 15 Septembre 1912 — vingt mois avant l'attentat de Sérajevo — la *Revue Internationale des Sociétés Secrètes* publiait les lignes suivantes : « Peut-être la lumière se fera-t-elle un jour sur cette parole d'un haut-maçon suisse au sujet de l'héritier du trône d'Autriche : « Il est bien ; c'est dommage qu'il soit condamné : il mourra sur les marches du trône. »

Le 28 Juin 1914, le Prince et sa femme tombaient sous les balles des conjurés serbes les FF. : *Casimirovic, Ciganovic* et le Juif *Princip*.

### EN ITALIE

Le courageux historien Crétineau-Joly a publié un livre dont la documentation (écrasante pour les Sociétés Secrètes) fut authentifiée par un bref très élogieux que lui adressa Pie IX pour sa 2<sup>e</sup> édition en 1861. — Les preuves judiciaires d'un assassinat maçonnique y éclatent aux yeux.

Voici le texte du jugement édicté à Rome en 1825 contre les criminels des Loges :

« Que Angelo Targhini, pendant sa réclusion pour homicide commis en 1819 sur la personne d'Alex Corsi s'immisça dans tout ce qui avait rapport aux Sociétés Secrètes prohibées devient le fondateur des Carbonari dans la Capitale même, dès qu'il put y retourner.

Il résolut d'effrayer par quelque exemple terrible les individus qui s'étaient séparés (de la Secte) il forma donc le projet d'assassiner quelques-uns d'entre eux...

Que dans la soirée du 4 Juin dernier, ledit Targhini fit une visite à l'un de ces individus... et le conduisit dans une auberge où ce jeune homme, sans défiance, reçut par derrière, dans le côté droit, de la main de Léonidas Montanari, qui s'était mis là aux aguets pour attendre leur passage.

...Juge et condamne à l'unanimité Angelo Targhini et Léonidas Montanari à la peine de mort. »

.....

...Le 2 Novembre monté sur l'échafaud, Targhini s'écria : « Peuple, je meurs innocent, franc-maçon, carbonaro et impénitent ». (Créteineau-Joly. l'Eglise Romaine devant la Révolution, 1861. t. II, p. 85, 86, 87).

A cet époque, Francs-Maçons et Carbonari étaient menés dans l'ombre par l'alta Vendita, ou Haute-Vente, composée de grands seigneurs corrompus et de Juifs. Créteineau-Joly écrit au sujet de ces derniers :

« Les Sociétés Secrètes, qui avaient besoin d'argent, demandèrent aux rages anticristiennes dont quelques Juifs, usuriers spéculant sur les crimes sociaux, paraissaient tourmentés... Ces éternels proscrits ont pénétré au sein des sociétés secrètes. Ils les ont ravitaillées dans les moments de pénurie et encouragées dans les heures de prospérité ; ils ont incessamment fourni à leurs chefs de subsides pour assouvir leur soif de jouissances matérielles. Les Juifs firent plus. Avec une insatiable apreté de lucre, on les vit peu à peu s'emparer à prix débattu des diverses feuilles quotidiennes qui, à Paris, à Bruxelles, à Vienne, à Londres et à Berlin, pouvaient exercer une certaine influence sur l'opinion publique. (Créteineau-Joly : l'Eglise, t. II, p. 333, 334).

Nous avons parlé des documents si précieux, traduits par Créteineau-Joly dans le cabinet même de Pie IX, sous ses yeux, authentifiés par un Bref de ce Souverain Pontife et publiés dans l'ouvrage que nous citons. L'un d'eux est une lettre adressée par l'infâme italien du nom de Nubius, qui dirigeait la Haute-Vente (1). En 1825, au lendemain de l'exécution à Rome des Francs-Maçons assassins. Nubius écrit à l'un de ses complices : « Ne vous pretez point à rendre la mort de l'échafaud glorieuse ou sainte, fière ou heureuse et vous n'aurez pas souvent besoin de tuer... Dans une circonstance donnée, arrangeons-nous pour qu'un Pape et deux ou trois cardinaux meurent comme de vieilles femmes, avec toutes les transes de l'agonie... et vous paralysez les mouvements d'imitation. La chimie attend de merveilleuses recettes, une drogue bien préparée et encore mieux administrée, et qui débiliterait le patient jusqu'à la prostration serait, selon moi, d'un salutaire effet. » (Créteineau-Joly, t. II, p. 88 à 92).

Nubius, l'homme du poison fut vaincu et tué par le F. : Mazzini, l'homme du poignard. Mais, par un ironique dessein de la Justice immanente Nubius, le théoricien du poison pharmaceutique, fut précisément empoisonné ! Les Frères Chevalier du Poignard, trouvant trop lents ses procédés de Révolution graduée, lui empruntèrent, pour le supprimer, sa méthode !

---

(1) Toute dénégation des Francs-Maçons touchant l'authenticité de ces documents serait vaine : Jamais les écrivains maçonniques n'ont osé la nier ; ces documents furent exposés trois jours durant, sous des vitrines, aux yeux du peuple romain lors de leur saisie par la police pontificale sous Grégoire XVI et, depuis, les Sociétés secrètes ont fait peser un silence de mort sur ces pièces, terribles preuves de leur infamie et de leurs crimes.

Nubius disparu, le stilet des Sociétés secrètes s'en donna à pointe que veux-tu : c'est un déluge d'assassins que les Ventes de Carbonari et les Loges déversent sur l'Europe ensanglantée !

Sand (assassin allemand) engendre Louvel (assassin français) écrit Crétineau-Joly. Louvel engendre Fieschi, Morey, Alibaud et tous ces inconnus du régicide qui s'acharnèrent sur Louis-Philippe. Mazzini soudoie le Piémontais Gallenga contre Charles-Albert (de Savoie) Gallenga, Mazzini, Fieschi, Morey et Alibaud engendrent le Hongrois Liebenyi, le prussien Tesch, l'espagnol Merino, le napolitain Agesilas Milano, le roumain Antonio de Felici et l'assassin anonyme du duc de Parme qui, à leur tour, vomissent Pianori, Orsini et Pieri.

### EN AMERIQUE

Assassins en Europe, les Franc-Maçons tuent aussi en Amérique.

Claudio Jeannet — victime lui-même, assurent ses amis, d'un empoisonnement maçonnique — raconte en ces termes l'assassinat du Franc-Maçon MORGAN par ses FF. :..

En 1827, dit-il, dans l'Etat de New-York, un journaliste, W. Morgan, qui avait reçu les plus hauts grades, publia un livre où ils étaient révélés. Il fut attiré dans la Loge de Rochester, emporté par les Francs-Maçons dans un bateau, et on ne le revit plus. Ses amis accusèrent les Francs-Maçons de l'avoir assassiné (1). Ceux-ci prétendirent qu'il s'était noyé dans le lac Ontario (2) et présentèrent un cadavre comme le sien (3), mais il fut prouvé que c'était celui d'un certain Monroë. Les poursuites judiciaires n'aboutirent pas, parce que tous les juges et officiers de police du Comité étaient francs-maçons eux-mêmes, ainsi que le gouverneur de l'Etat, le F. : Clinton. (Claudio Jeannet : la Franc-Maçonnerie au XIX<sup>e</sup> siècle, p. 543, Avignon, chez Séguin, 1882).

Le F. : Clavel a qualifié ce crime « d'événement de la plus haute gravité... » En effet, le procès produisit un mouvement énorme. Cinquante mille Francs-Maçons, écoeürés, donnèrent avec fracas leur démission. Presque tous les Etats confédérés promulguèrent des lois interdisant les sociétés secrètes.

L'assassinat de Morgan fut un coup terrible pour la Maçonnerie, un coup tel que l'aurait été pour elle l'affaire Vadécord et l'assassinat de Syveton, si les citoyens français avaient montré seulement le quart de l'intelligence qu'ont montré les républicains d'Amérique.

Les ennemis des maçons, écrit le F. : Clavel, se constituèrent en parti sous le nom de Société anti-maçonnique. De toutes parts ils provoquèrent des assemblées. ILS DECLARERENT QUE LES MAÇONS DEVAIENT ETRE EXCLUS DE TOUTES LES FONCTIONS CIVILES OU POLITIQUES.

Il y eut même des meetings de femmes, dans lesquels les mères juraient solennellement de ne jamais consentir à ce que leurs filles épousassent des Francs-Maçons, et les filles de ne jamais accepter des Francs-Maçons pour maris.

L'agitation anti-maçonnique dura ainsi plusieurs années ; LES LOGES FURENT CONTRAINTES DE CESSER LEURS REUNIONS dans toute l'étendue des Etats-Unis, au Canada et dans les autres colonies anglaises du Nord de l'Amérique (F. : Clavel, Histoire politique de la Franc-Maçonnerie, p. 202, 203).

La sépulture de Morgan a été découverte en juillet 1881 à Pembroke dans le comté de Batavia (Etat de New-York). (Voir *New-York Herald* 9, 10,

(1) Tout comme font aujourd'hui les amis du vaillant Syveton.

(2) Comparez le coup du suicide prétendu de Syveton.

(3) Voir plus loin le coup des quinze cadavres substitués successivement à celui de la jeune fille saigné à blanc par les Juifs de Tizza-Eszlar.

11 août 1875 ; le *Monde*, 17 septembre 1875). Une statue a été élevée à Morgan, en 1882, à Batavia. (Cl. Jeannet : *la Franc-Maçonnerie au XIX<sup>e</sup> siècle*, p. 543).

L'assassinat de Garcia Moreno, président de la République de l'Equateur, est encore un de ces crimes où la main de la Maçonnerie apparaît avec une éclatante évidence.

Garcia Moreno (nous dit Claudio Jannet) avait gouverné quinze ans l'Equateur, d'abord comme dictateur, ensuite deux fois comme président et peu de temps avant le jour où il fut assassiné, il avait été réélu par le vote unanime de la nation...

Dans une lettre à Pix, écrite peu de temps avant sa mort, il lui disait : « Les Loges des pays voisins, excitées par l'Allemagne, vomissent contre moi d'atroces libelles et des calomnies horribles ; pendant même qu'elles complotent secrètement mon assassinat, j'ai plus que jamais besoin de la protection divine. »

« Un des complices des assassins, un fonctionnaire, fut traduit devant une cour martiale. Le président de la cour lui assura que sa vie serait épargnée s'il dénonçait ses complices. « Il est inutile d'épargner ma vie, répondit-il car dans le cas où vous me la donneriez, elle me serait enlevée par mes compagnons ; j'aime mieux être fusillé que poignardé. » (Lettre écrite de Guayaquil au Bien Public de Gand, citée par (Claudio Jannet) : *La Franc-Maçonnerie au XIX<sup>e</sup> siècle* p. 594, 595).

Si, après tout cela, de naïfs sceptiques se figurent qu'à notre époque de « lumière », l'assassinat maçonnique ne s'épanouit plus en larges fleurs de sang, qu'est-ce donc qu'il leur faut ?

## LES MORTS INEXPLIQUÉES

Nous nous bornerons à citer quelques faits contemporains, de ceux qui ont fait dire aux scribes d'Israël : « La Fatalité est Dreyfusarde. » Il est des joueurs pour aider la chance : qui dira dans quelle mesure fut aidée la fatalité, servie la Mort, au cours de la sinistre affaire Dreyfus ?

FELIX FAURE. — Le Président de la République avait une santé des plus robuste ; mais il avait un vice de constitution dont on meurt beaucoup et rapidement depuis un certain nombre d'années : il était patriote.

S'il voulait vivre longuement, il eut un premier tort grave ; celui de conclure une alliance qui fut ratifiée par toute la France, mais qui unissait notre pays à cette Russie où les Juifs étaient tenus en surveillance.

Plus tard, quand le Syndicat de Trahison s'agita en vue de la réhabilitation du traître, Félix Faure osa déclarer « Tant que je serai Président de la République, la révision du procès ne se fera pas. »

Un mois après M. Félix Faure mourrait dans des circonstances mystérieuses et pour rendre impossible l'autopsie, l'embaumement était pratiqué peu d'heures après le décès, en violation de la loi...

COLONEL SANDHERR. — C'était le fondateur et le chef éminent de cet admirable Bureau des renseignements qui rendit au pays d'inappréciables services et à la destruction duquel devait s'acharner le syndicat de trahison.

Après la dégradation de Dreyfus, il avait reçu la visite des deux frères du condamné venant lui affirmer que sa fortune était faite s'il les aidait à faire proclamer l'innocence.

Il leur montra la porte.

A quelque temps de là, en Mai 1895, le colonel mourrait, et Albert Moniot a publié ce récit que lui fit un camarade de promotion : — Il faut vous dire que Sandherr était un magnifique gaillard, bâti à chaux et à sable, et réputé comme le plus bel homme de l'armée française. Je l'avais depuis assez longtemps perdu de vue quand je le croisai sur le boulevard, quelque

temps après la première affaire Dreyfus. J'eus quelque peine à le reconnaître, car il n'était plus que l'ombre de lui-même.

— « Je ne suis donc pas tout à fait méconnaissable ? » me dit-il en me serrant la main.

— « Mais, non fis-je en dissimulant ma pénible impression. Pourquoi me dis-tu cela ? »

— « Regarde-moi donc ! Ah ! c'est que tu ne peux pas savoir, toi... Ils m'avaient fichu une cuisinière qui m'empoisonnait. Je m'en suis aperçu et je l'ai jetée dehors ; mais trop tard. Le mal est fait... »

— Je m'efforçai de le rassurer, mais je le quittai avec le triste pressentiment que j'apprendrais bientôt sa mort. Et il en fut ainsi, en effet.

... Rien à ajouter, n'est-ce pas ?

D'ATTEL. — Les capitaines d'Attel et Lebrun-Renaud ont reçu les aveux formels du traître Dreyfus quelques instants avant la parade d'exécution.

Que ces deux témoignages subsistent et c'est la révision impossible.

Un soir, d'Attel prend le train dans les environs de Paris pour un court trajet — quittant une juive, a-t-on dit ; mais qu'importe !

A destination, on le trouve mort dans un wagon et son cadavre bleu semble être entré déjà en décomposition...

Il ne reste plus qu'un témoin des aveux : témoin unique, témoin nul. Celui-là doit-être sur ses gardes. On tente sur lui l'assassinat moral, et toute la presse du Bloc s'efforce de le faire passer pour fou. C'est à la même machination qu'aura plus tard recours M. André contre le témoin gênant qu'est le commandant Cuignet.

CHAULIN-SERVINIÈRE. — Lebrun-Renaud n'est pas absolument le seul témoin des aveux. D'Attel a fait des confidences précises à son ami le député Chaulin-Servinière, et celui-ci pourra corroborer les affirmations du capitaine Lebrun-Renaud.

M. Chaulin-Servinière commet l'imprudence de voyager : il prend le train pour se rendre dans sa circonscription.

On trouve sur les rails, quelques stations avant la destination, le cadavre pantelant du député-témoin.

BARREME. — Le chemin de fer joue d'ailleurs un grand rôle dans les morts opportunes et mystérieuses. Rappelons ici pour mémoire la fin tragique du préfet Barrême, parti de Paris lesté d'une forte provision de fonds secrets et trouvé mort dans son wagon.

LAURENCEAU. — Le préfet du Nord, Laurenceau, signale le passage à la frontière des envois d'or de l'étranger au Syndicat de Trahison. Il fournit ainsi la preuve de la complicité de l'étranger, de nos ennemis éventuels dans la machination dreyfusarde.

Il est mandé à Paris pour donner des explications.

Il peut accomplir le voyage sans accident,

Il est trouvé mort le lendemain dans sa chambre de l'Hôtel Terminus...

DE PELLIEUX. — Le général de Pellieux a été l'âme de la défense de l'Armée contre les assauts de la meute Dreyfusarde. Il a prouvé, suivant l'expression d'Edouard Drumont, « qu'il y avait des cerveaux sous les képis galonnés ».

Aussi est-il envoyé en disgrâce au fond de la Bretagne.

Quelques mois après, il meurt de « Chagrin ».

Encore une maladie nouvelle !

KRANTZ. — Le ministre de la guerre avait proclamé, lui sixième, la culpabilité de Dreyfus. Ce sont des choses que ne pardonnait pas la fatalité Dreyfusarde.

Le 22 Juin 1899, M. Krantz quittait le pouvoir, ce jour-là marquant l'avènement de ce ministère Waldeck-Rousseau qui fut si justement qualifié **ministère de l'étranger**.

Ce jour même, vers **cinq** heures, M. Krantz était pris dans la rue de si atroces douleurs d'entrailles qu'il sautait en taxi et se faisait conduire chez lui.

Il y trouvait sa femme et ses enfants en proie aux mêmes douleurs.

Le lendemain encore les journaux annonçaient que l'état de la famille Krantz restait grave ; et qu'on se perdait en conjectures.

Le champ des conjectures était pourtant assez circonscrit.

L'empoisonnement ne pouvait faire doute pour personne : il s'était manifesté de façon identique, en même temps, chez tous les membres de la famille.

De toute évidence, le déjeuner avait véhiculé le poison.

Pouvait-il être question d'un empoisonnement accidentel, dû aux casseroles de cuivre, champignons vénéneux, etc... ? Non.

*A l'office, les quatre domestiques avaient mangé les mêmes aliments qu'à la famille Krantz.*

*Les quatre domestiques étaient indemnes.*

La famille Krantz survécut à cet attentat en série.

Il n'y eut pas d'enquête.....

ROCHER. — C'est une erreur aujourd'hui accréditée qu'il n'y eut que deux témoins des aveux du traître Dreyfus, les capitaines d'Attel et Lebrun-Renaud.

Au cours d'un des nombreux transferts que nécessitèrent son interrogatoire et son premier jugement, Dreyfus fut un jour encadré par un chef du service des prisons du nom de Rocher, et par le brigadier Depert.

Devant ces deux témoins il prononça : « Oui, je suis coupable, mais je ne suis pas le seul. »

M. Rocher est mort sans qu'on puisse savoir où ni comment..

VALERIO. — Le capitaine Valerio avait été à Rennes un des plus accablants témoins à charge.

Cet officier aussi vigoureux que distingué mourrait quelque temps après avoir rejoint sa garnison.

C'est cette mort, croyons-nous, qui provoqua le cynique demi-aveu de la clique : « Décidément, la Fatalité est Dreyfusarde !... »

RICHAUD. — Nous ne sortirons pas du cadre de ce chapitre en citant des morts mystérieuses antérieures.

M. Richaud, gouverneur de l'Indochine, disgracié et rappelé en France, s'était embarqué plein de vie et de santé, animé aussi d'une belle ardeur vengeresse.

Il était formidablement armé contre ce fonctionnarisme colonial qui n'est que l'exécutoire de la Franc-Maçonnerie métropolitaine.

De graves révélations étaient promises et attendues.

M. Richaud dut prendre en route quelques pernicious remèdes contre le mal de mer, car le bateau ne ramena qu'un cadavre.

On dut frapper quelques batteries d'allégresse à la Loge de la France Coloniale, car avec Richaud disparurent ses papiers.

MORES. — Peut-être le vaillant pionnier ne devrait-il pas figurer dans cette liste funèbre car sa mort ne fut que trop expliquée : le procès de Sousse a surabondamment prouvé qu'il y eut trahison, guet-apens et assassinat.

Morès avait fait à la Judéo-Maçonnerie une guerre à outrance. Il avait l'oreille de la rue et l'âme d'un chef ; c'était plus qu'il n'en faut pour mourir prématurément.

Parti pour l'Afrique, à peine était-il engagé dans l'hinterland tunisien qu'il tombait sous les coups d'assassins apostés en une région où jamais caravane n'avait été attaquée. Il fut démontré qu'une partie de son escorte était complice, que « la trahison l'avait escorté depuis Tunis ».

Jamais les chandeliers à sept branches ne furent plus brillamment illuminés que le jour où la nouvelle de cette fin tragique fut répandue de synagogue à synagogue.

SYVETON. — Syveton avait giflé André, et son geste avait la puissance d'un symbole : c'était la loyauté française souffletant l'ignoble délation maçonnique.

Syveton avait pénétré dans l'Antre du Grand-Orient pour lui arracher une partie de son secret, ces fiches honteuses dont la divulgation secoua le pays d'un frisson de dégoût.

Syveton allait comparaître en Cours d'assises, y étaler publiquement la pourriture maçonnique et en sortir triomphalement acquitté.

Il était triplement marqué par la mort...

Au lendemain de son incursion dans les mystérieuses arcanes du Temple, à la veille du procès où il allait faire condamner à mort la Maçonnerie, on le trouvait foudroyé dans son cabinet de travail, sans que nous sachions encore quelle variété de l'aqua tofana a jeté bas ce vigoureux lutteur.

Nous avons cité ces disparitions comme elles nous sont revenues à la mémoire ; combien nous en avons oublié ! En dehors de l'affaire Dreyfus, que de morts étranges et « opportunes ! »

*Le prince impérial*, conduit au guet-apens par le lieutenant F. : Carey ;

*Gougenot des Mousseaux*, l'auteur de *Le Juif* ;

*Gambetta*, qui avait cessé de plaire à la Maffia ;

*Jacques von Reinach*, l'associé puis l'ennemi de Cornélius Herz ;

*Vigo dit Almereyda*, le poteau du F. : Malvy ;

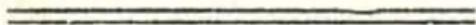
Le petit *Philippe Daudet*, fils du grand pamphlétaire nationaliste ;

*Mangin*, le glorieux général qui inspirait tant de crainte à la secte ;

*Primo de Rivera*, le Dictateur Espagnol ;

*Maginot*, le ministre patriote qui gênait tant la politique des concessions à perpétuité de Briand ;

*Paul Doumer* lui-même, qui avait bruyamment rompu avec la *Veuve*, et même l'avait flétrie, avant de battre son candidat à l'Elysée, Briand déjà nommé.



# Le Crime rituel chez les Juifs

par Albert MONNIOT

—○○○○—

Je n'ai pas la prétention d'aborder, dans le cadre étroit d'un article, le fond d'un débat pour lequel je me crois pourtant quelque peu qualifié par mes travaux antérieurs. Je renvoie tout de suite les curieux de documentation au livre que j'ai publié sous le même titre que le présent article (1), où j'ose dire que les preuves sont surabondantes. Je trouve l'excuse de cette affirmation dans la préface dont Edouard Drumont honora mon œuvre et où, après avoir parlé du tohu-va bohu talmudique que soulève toujours l'accusation de meurtre rituel, il ajoutait : « Vous êtes heureusement de ceux, mon cher ami, que ces tintamares n'effarent pas, qui ne laisse pas plus attenter à leur cerveau qu'à leur dignité, et telle est la force probante de votre œuvre quelle aura de cette conspiration du silence habituellement ourdie contre les livres désagréables à la Juiverie. »

« Ce qui est nouveau dans votre ouvrage, ce n'est pas seulement la documentation précise des faits, plus précise et abondante encore pour les faits contemporains que pour ceux qui datent : c'est aussi et surtout la démonstration que le sanglant holocauste dérive de la Loi, une loi intangible parce qu'elle est la base de la puissance juive. »

Et encore ces lignes finales (excusez-moi, c'est du Drumont) :

.....« En dénonçant la Loi, vous avez touché au vif de la question, fourni la raison pour laquelle Israël tout entier se mobilise à chaque accusation de meurtre rituel, l'explication de la perpétuité de ces crimes qui se renouvelleront demain comme se renouvelleront les furibondes dénégations juives, avec « l'inexprimable aplomb » dont parle Gougenot des Mousseaux.

« Aussi aurez-vous probablement l'heureuse fortune d'être un peu en-gueulé comme je l'ai dit toute ma vie. C'est moins amer que le « mauvais café. »

« Vous trouverez par contre votre récompense dans la constatation que le crime rituel chez les Juifs s'intercalera, chez tous les curieux d'Histoire et de vérité, entre les volumes de *La France Juive*. Je lui souhaite le même retentissement. »

Il est en effet deux accusations qui mettent l'écume aux lèvres des Juifs, et auxquelles ils opposent la question préalable, comme on parle en jargon parlementaire : c'est l'accusation de trahison et de meurtre rituel.

La trahison juive incite tout naturellement à penser : « Parbleu ! notre histoire n'est pas la leur ; nos traditions, nos aspirations nationales ne sont pas les leurs. Pourquoi se gêneraient-ils ? »

Il faut éviter à tout prix cette suggestion.

Aussi, quand éclata l'affaire Dreyfus, le grand-rabbin Zadoc Kahn s'empressa-t-il de proclamer : « Il n'y a pas de traîtres en Israël ! »

Et dans le même moment, il pesait sur le lieutenant Kahn, qui en a témoigné, pour obtenir de cet officier un témoignage en faveur de Dreyfus !

Et quelque temps après on arrêtait à Toulon, pour l'envoyer au bagne,

---

(1) *Le Crime rituel chez les Juifs*, par Albert Monniot, préface d'Edouard Drumont. En vente à *La Libre Parole* : un volume, 13 francs 50 franco recommandé : (Note de la Direction).

l'officier traître juif Ulmo, cousin de Dreyfus, qui aurait dû avoir, pour compagnon de voyage, le traître juif Jude Philipp, en fuite !

Dans les années qui suivirent, morigénant un de nos confrères de l'Est, le grand-rabbin Auscher, de Besançon, clamait à son tour, n'admettant pas la discussion : « Il n'y a pas de traîtres en Israël ! »

Le confrère m'ayant appelé à la rescousse, je citai à M. Auscher une douzaine de trahisons juives pendant le seul cours de la guerre de 1870-71, bien établies, indiscutables, dont quelques-unes dans le ressort même de son rabbinat.

Cette fois M. le grand-rabbin, jugeant que la conversation avait assez duré, resta bouche cousue....

Opposer les faits, cette fois par centaines et non par douzaines, aux seules et obstinées dénégations : ce fut encore ma méthode dans la question du meurtre rituel. Je dus y ajouter la démonstration que cette abominable pratique dérivait de la Loi, une loi, je le concède, qui n'est observée que dans la mesure commandée par la prudence, et là où peut-être escomptée l'impunité.

A l'ordinaire, je le répète, les Juifs et leurs avocats se dérobent devant la discussion, au moins évitent-ils de la provoquer.

Aussi ai-je été grandement surpris en constatant que, depuis quelques mois, un M. Posner avait entrepris, dans *L'Univers Israélite*, de refaire l'historique du meurtre rituel de Damas, le féroce assassinat du père Thomas et de son domestique en 1840.

Je sais que l'ami Jean Drault a dû faire un article sur le propos dans un numéro de *La Libre Parole* qui ne m'est pas encore parvenu ; je n'entreprendrai donc pas une réfutation qui m'exposerait à des redites, quoique la répétition soit réputée la meilleure figure de rhétorique.

Je veux seulement avertir M. Posner qu'il prend une peine inutile, et que là encore, là surtout, le mieux est encore d'opposer l'habituelle dénégation : « Odieuse et stupide légende ».

L'historique a été fait, définitif et accablant, par les rapports de notre consul à Damas, et Achille Laurent a consacré tout un volume aux dépositions et confrontations des témoins et des auteurs de ce crime atroce. M. Posner croit sans doute que ce volume a disparu : ignore-t-il donc que j'en ai reproduit dans mon livre les pages essentielles ? Sans doute quand j'ai demandé à consulter les archives du ministère des affaires étrangères, M. Pichon m'a opposé un refus non motivé, preuve que les secrets d'Israël sont bien gardés, ou que les documents ont été détruits ; mais j'ai prouvé que je pouvais me passer de la collaboration du Quai d'Orsay.

On me ferait prendre le « mauvais café » dont parle Drumont que mon livre resterait. Et son éditeur est incorruptible.

Alors, à quoi tend le rédacteur de *L'Univers Israélite* ? Probablement à monter en épingle cette conclusion déjà bien exploitée : « Les prétendus coupables du crime de Damas ont été remis en liberté. » Cela est vrai, comme il est vrai que leur culpabilité, avouée d'ailleurs, ne faisait pas l'ombre d'un doute. Expliquons.

Comme pour Dreyfus, les Juifs du monde entier s'étaient mis en mouvement pour sauver les inculpés de Damas.

Tâche ardue, quatre des inculpés ayant avoué le crime et ses mobiles, dénoncé toutes les circonstances du guet-apens et du sauvage dépeçage du Père Thomas et de son domestique, circonstances confirmant en tous points les résultats de l'enquête.

Dix des Juifs accusés furent condamnés à mort, et jamais cet arrêt n'a été entamé par une décision quelconque de justice.

L'exécution devait avoir lieu immédiatement : ils durent la vie, circonstance étrange, à celui dont la droiture et le courage avaient coopéré à la marche du procès, au digne représentant de la France qui devait se voir

abreuver d'injures pour avoir repoussé avec mépris toutes les tentatives de corruption, à notre consul M. de Ratti-Menton.

Il demanda et obtint que toute la procédure fût envoyée à Ibrahim pacha, généralissime des troupes égyptiennes en Syrie, pour avoir son approbation.

La Juiverie en ébullition allait mettre ce débat à profit.

Deux de leurs délégués furent dépêchés au vice-roi d'Égypte, aux fins d'obtenir une revision de toute la procédure.

On voit que les procédés d'Israël ne changent pas.

Assiégé, obsédé, le vice-roi accorda un firman dans lequel se trouvaient les mots : « Grâcier les prisonniers. » Mais avec les Juifs, comme aujourd'hui avec les Boches, on ne peut plus s'arrêter quand on entre dans la voie des concessions.

Crémieux courut au Palais : « Votre Altesse m'a dit : « Je mets en liberté. » Vous ne m'avez pas dit : « Je gracie. » — « Qu'on efface le mot, » concéda encore le vice-roi ; j'ai voulu mettre en liberté les uns, faire rentrer les autres dans leurs foyers, accorder protection à tous. Il faut qu'on le comprenne ainsi. »

Et il signa le firman qui proclamait d'autant moins l'innocence des Juifs que le vice-roi ignorait tout du procès et, harcelé, ne mettait les condamnés en liberté que dans l'intérêt de la paix publique, pour ne pas « réveiller entre Chrétiens et Juifs des haines qu'il voulait éteindre ».

Les Juifs avaient obtenu le petit papier qui permet d'ergoter ; mais voici ce qui reste, sans compter les cadavres dépecés :

Concordance absolue, jusque dans les moindres détails, des aveux recueillis séparément ; concordance absolue des indications fournies par les accusés, conduits séparément sur les lieux du crime ; rigoureuse concordance de ces révélations avec les constatations faites par l'enquête, comme la découverte des débris humains à l'endroit indiqué.

Il faut que ces messieurs de l'*Univers israélite* en prennent leur parti : la mer y passerait sans laver la souillure.

ALBERT MONNIOT

---

---

Deux « Affaires des Fiches » : 1904, 1933

# La Délation Maçonnerique

○○○○○○○○

## I. — En 1904

C'est au cours de la séance historique du 28 octobre 1904 que le vaillant député nationaliste *Guyot de Villeneuve* vint dévoiler, en pleine Chambre, les agissements de la Franc-Maçonnerie.

Depuis trente quatre ans que la République existait, les Francs-Maçons avaient consacré leur temps, leur activité, leur discipline à conquérir le Pouvoir.

Par les députés et sénateurs affiliés à la secte maçonnique, et par les membres du gouvernement de l'époque comme Combes, Pelletan, Dubief, Bienvenu-Martin, Vallée, Trouillot, tous des siens, la Franc-Maçonnerie exerçait effectivement le pouvoir.

« *La Franc-Maçonnerie* — publiait-on dans une brochure de l'époque — « n'a qu'une forme de propagande politique et qu'un moyen de succès : « ELLE ATTAQUE TOUTES LES FORCES ORGANISÉES, elle combat toutes les doctrines « morales qui régissent la société et la famille françaises, parce qu'elle sait « qu'elle NE PEUT RÉGNER QUE SI LA FRANCE EST DIVISÉE et ses forces émiettées « entre des partis adverses.

« En même temps qu'elle foment et entretient les haines sociales, haines « de classe ou de parti, ouvrier contre patron, libre penseur contre prêtre, « socialiste contre soldat, la Franc-Maçonnerie travaille à s'emparer du « pouvoir. »

Depuis longtemps déjà la Franc-Maçonnerie comptait dans ses rangs un nombre considérable de députés et de sénateurs. Elle voulut avoir à sa disposition la force, c'est-à-dire l'armée.

C'est dans ce but que fut commencée l'enquête secrète des F.:-M. sur les officiers de l'armée. Il s'agissait d'écarter peu à peu tous ceux qui, par leur caractère, leur éducation ou leur indépendance, s'opposaient ou pourraient s'opposer à l'introduction des doctrines maçonniques dans l'armée.

Il fallait surtout s'emparer du haut commandement et des grades supérieurs, et pour cela tous les moyens semblèrent bons.

En quatre ans, de 1900 à 1904, les FF.:. adressèrent au Grand Orient plus de 25.000 fiches, sur les officiers.

Depuis 1902 — depuis le ministère .: Combes — le ministre de la guerre, le F.:. général André, travaillait avec la F.:-M. à cette œuvre de basse délation et de désorganisation de l'armée.

Pour le général André, les indications des obscurs mouchards de la F.:-M. étaient décisives. Trente ans de carrière militaire sans tâche, trente ans de bravoure, d'abnégation et de discipline disparaissaient en face de ces deux mots dont les FF.:. ont abusé de tout temps : « Clérical, Réactionnaire. »

C'est ce scandale odieux de la délation maçonnique que M. Guyot de Villeneuve dénonça à la France entière du haut de la tribune de la Chambre en 1904.

*Organisation de la délation*

« Lorsque le général André est arrivé au ministère de la guerre — dé-  
« clarait M. Guyot de Villeneuve — il avait un plan à exécuter et il en a  
« commencé l'exécution dès le premier jour. Il voulait épurer l'armée, car  
« il ne veut que des officiers républicains... Et c'est alors que, pour rechercher  
« les officiers cléricaux et réactionnaires, pour pouvoir les persécuter, les  
« chasser de l'armée, M. le général André s'est fait renseigner sur eux. Il  
« aurait pu demander ces renseignements à ceux qui peuvent les donner,  
« c'est-à-dire aux chefs militaires qui, seuls, ont le droit de noter leurs  
« officiers. Il a préféré s'adresser d'abord à la Sûreté générale, et l'on se  
« rappelle la campagne qu'a faite la presse sur les quelques dénonciations  
« qu'on put surprendre alors.

« Le moyen était mauvais et M. le Ministre y a renoncé. C'est alors qu'il  
« songea à s'adresser à la Franc-Maçonnerie, au Grand Orient.

« Après entente avec le ministre, les représentants de la Franc-Maçon-  
« nerie décidèrent d'organiser une enquête faite sur tous les officiers de  
« l'armée.

« Cette enquête fut confiée, comme je l'ai dit, au Grand Orient. Ce fut  
« le F.: Vadecard, secrétaire général du Grand Orient, qui fut chargé  
« d'adresser à toutes les loges des demandes de renseignements sur les  
« officiers des corps de troupes qui se trouvaient dans leur ville. Voici la  
« lettre d'envoi :

GRAND ORIENT DE FRANCE

Suprême Conseil pour la France et les possessions françaises

Paris, le 20 Juillet 1901.

Très cher F.:,

*Je vous serai très obligé de vouloir bien nous faire parvenir les rensei-  
gnements dont il est question dans la note ci-jointe. Vous nous rendrez  
service. Il nous serait agréable de les recevoir avant le 15 octobre prochain.*

« Vous le voyez, c'est le 20 juillet 1901 que commence l'œuvre de M. le  
« général André.

*Veillez agréer, C.: F.:, nos remerciements et l'expression de nos senti-  
ments frat.: dévoués.*

« Voici la note jointe à chacune de ces lettres :

*Pourrait-on avoir des renseignements très complets et très détaillés au  
point de vue politique et philosophique sur tous les officiers supérieurs et  
généraux, commandants, lieutenants-colonels, colonels et généraux, de La  
Roche-sur-Yon ?*

.....

« L'enquête d'ensemble ne produisit pas pour le ministre les résultats  
« qu'il en attendait ; il n'y trouva pas la précision ni l'exactitude désirables.  
« En effet, quand vous verrez par qui ont été donnés les renseignements,  
« quand vous connaîtrez la personnalité de ceux qui ont noté les officiers,  
« vous comprendrez que le ministre, ne s'étant pas trouvé satisfait de ceux  
« qui lui avaient été adressés, voulut organiser la délation d'une façon plus  
« complète et plus permanente...

« M. le général André décida que désormais lorsqu'on ferait une promo-  
« tion, qu'on établirait un tableau d'avancement, une nomination d'officier  
« à une école ou dans un poste quelconque, les propositions seraient adressées  
« au Grand Orient pour qu'il notât les officiers.

« Le service fut organisé au ministère de la guerre par le capitaine  
« Mollin.

« Le capitaine Mollin, sous la direction de M. le ministre de la Guerre  
« et sous la surveillance du général Percin, qui était alors chef du cabinet

« du ministre, était chargé des rapports avec le Grand Orient. J'ai réuni  
« un certain nombre des lettres qu'il écrivait pour vous montrer précisément  
« dans quel esprit était entreprise l'œuvre et de quelle façon elle s'accom-  
« plissait. Voici une de ces lettres ; elle vient du cabinet du ministre, est  
« datée du 11 mars 1902 et a été le 12 au Grand Orient où elle a été enre-  
« gistrée sous le numéro 3910.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 11 mars 1902

MINISTÈRE DE LA GUERRE  
CABINET DU MINISTRE

TRÈS CHER FRÈRE VADECARD,

Je vous envoie les deux listes ci-jointes, dont l'une représente les officiers qui ne réunissant pas les conditions d'ancienneté suffisantes pour être maintenus au tableau (Remarquez, Messieurs, qu'il s'agit de ceux qui ne méritent pas d'être mis au tableau), au tableau de concours pour la Légion d'honneur, l'ont été cependant grâce à leurs opinions républicaines que nous avons connues par vous et dont l'autre représente au contraire les officiers qui réunissaient toutes les conditions d'ancienneté et de notes militaires pour être maintenus, mais que nous avons éliminés parce que vous nous les avez signalés comme étant hostiles à nos institutions...

Vous voyez par là que nous avons tenu un grand compte de vos renseignements.

Les républicains sont avantagés et les cléricaux sont désavantagés... Jusqu'ici c'était le contraire qui avait eu lieu, et c'est grâce à cette façon de faire qu'on était parvenu à nous doter d'un corps d'officiers si parfaitement jésuite dans son ensemble.

Nul doute que la méthode que nous avons adoptée ne produise des résultats opposés aux premiers, pourvu que nous restions ici un temps suffisant, car il ne faudrait pas croire que c'est en une ou deux années que l'esprit de l'armée peut se transformer complètement ; il faut beaucoup plus longtemps. Le travail antérieur a duré trente ans ; pour le défaire complètement, il nous faudra au moins une vingtaine d'années. Vous allez sans doute penser comme moi que c'est un laps de temps bien long. Il est probable que si nous étions tous les deux à même de faire la transformation désirée, nous mettrions moins longtemps, parce que nous ne reculerions pas devant l'énergie des mesures à prendre. Mais que voulez-vous ? nous ne pouvons que collaborer dans une faible limite à l'action d'ensemble, et notre République a peur d'aller trop en avant.

« Voilà ce qu'écrit un officier de l'armée française, placé sous les ordres  
« immédiats du ministre de la Guerre actuel !

« Cette lettre est signée « Mollin ».

« Au surplus, vous n'avez pas besoin, Messieurs, de me poser des questions sur l'authenticité des pièces que j'apporte. Que M. le ministre de la Guerre réponde. Il sait, lui, si ces lettres ont été oui ou non écrites. Qu'il le dise ! Qu'il se lève !

« Vous n'osez pas le dire, Monsieur le ministre de la Guerre ? Mais  
« parlez donc ! parlez donc !

« Avec cette lettre étaient adressées au Grand Orient deux listes, l'une  
« portant le titre : « éliminés » et donnant tous les noms des officiers qui  
« avaient le droit d'être portés sur le tableau et qui ne l'ont pas été, l'autre  
« portant en tête le mot : « maintenus » et donnant les noms de ceux qui  
« n'avaient pas le droit de figurer sur le tableau et qui y ont été portés.

« Voici une seconde lettre de M. le capitaine Mollin ; elle est datée du  
« 8 mars 1902. Elle est écrite également sur papier du cabinet du ministre  
« et porte le numéro d'enregistrement du Grand Orient, 3797.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 8 mars 1902

MINISTÈRE DE LA GUERRE  
CABINET DU MINISTRE

T.: C.: F.: VADECARD,

Ci-joint je vous envoie une liste de commandants brevetés, devant par conséquent être à bref délai affectés à un service d'état-major et sur lesquels nous n'avons aucun renseignement. En nous en procurant vous nous donnerez le moyen de classer dans les états-majors importants et agréables ceux qui seraient par hasard républicains, et au contraire de classer les autres dans des endroits comme Gap, Briançon et autres lieux de plaisance.

Si vous le voulez bien, ce ne sera là que le commencement d'un travail très vaste que nous avons l'intention de faire sur l'état-major tout entier, et, dans ce but, je vous enverrai d'autres listes semblables à celles-ci, c'est-à-dire comprenant des officiers brevetés. Au bout de quelque temps, c'est-à-dire quand ces Messieurs se seront rendu compte qu'il y a vraiment avantage à être républicain, ils changeront de façon de faire et feront tout au moins semblant de l'être. Grâce à certaines dispositions prises ou à prendre prochainement par le ministre en ce qui concerne l'état-major, cette utile besogne peut être accomplie. Vous nous aiderez certainement. Sans votre concours, nous ne pourrions le faire que d'une façon très incomplète.

« Un état de commandants d'infanterie proposés par le ministre de la Guerre accompagne cette lettre.

« Voici, enfin, la dernière lettre de cette série. Elle est toujours adressée par le capitaine Mollin au F.: Vadeкарd. Elle date du 4 mai 1902 et porte le numéro d'enregistrement 6276.

T.: C.: F.: VADECARD,

Je trouve un grand nombre de questions que vous m'avez envoyées et qui sont restées en suspens...

« (Ici se placent des raisons de famille qui expliquent qu'il n'a pas pu écrire plus tôt ; et la lettre continue ainsi :)

Enfin, remettons-nous au travail pour la République, d'autant plus que nous n'avons peut-être plus longtemps à rester ici. Le travail de trahison accompli par quelques misérables porte en effet ses fruits, et je doute de plus en plus que le général André reste au pouvoir..

« Il s'agit là, Messieurs, vous vous le rappelez, de l'incident Humbert qui avait, à un moment, bouleversé l'intérieur du cabinet du ministre. Voici la suite de la lettre :

J'espère que quand il ne sera plus ministre, nos hommes d'Etat se rendront compte enfin des services qu'il a rendu à la République.

« Vous n'êtes pas difficiles !

Quant à moi, mon cher ami, je suis parfois bien navré de ce qui se passe autour de moi. Je pense, du reste, aller un de ces jours en causer un peu avec vous.

« Messieurs, nous sommes donc en présence d'une organisation faite de concert entre le ministre de la Guerre et le Grand Orient pour obtenir des délations sur les officiers de l'armée française.

« A ces deux éléments est venu s'adjoindre depuis peu un rouage du ministère qui n'avait pas été mêlé jusqu'ici au travail qui se faisait dans le cabinet du ministre. Je veux parler de la direction de l'infanterie.

« Jusqu'ici, en effet, le ministre n'avait pas osé s'ouvrir de ses projets et de son plan de campagne aux généraux directeurs de l'infanterie, mais depuis qu'il en a nommé un à sa dévotion, le général Castex, nous savons

« par les lettres du capitaine Mollin au Grand Orient que la direction de  
« l'infanterie travaille d'accord avec le ministre de la Guerre...

« Le fait est toujours prouvé par la correspondance Mollin-Vadecard,  
« dans une lettre datée du 9 mars 1904 ; vous voyez qu'elle est très récente :

MON CHER AMI,

Voici une liste de colonels pour laquelle je vous serais très reconnaissant  
de vous procurer des renseignements aussitôt que vous le pourrez. C'est  
d'accord avec le général Castex, nouveau directeur de l'infanterie, que je  
vous l'envoie. Au fur et à mesure que ces renseignements vous parviendront,  
vous me les communiquerez.

« Autre lettre datée du 12 mars 1904, c'est-à-dire quelques jours après :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Paris, le 12 mars 1904

MINISTÈRE DE LA GUERRE  
CABINET DU MINISTRE

MON CHER AMI,

Il est convenu avec le général Castex, le nouveau directeur de l'infan-  
terie, que désormais ne pourront obtenir un changement de corps que les  
officiers qui sont réellement républicains ou tout au moins extrêmement  
corrects.

... Il est convenu entre nous que nous nous adresserons au Conseil de  
l'Ordre, et par conséquent au secrétaire général, pour le prier de vouloir  
bien nous procurer des renseignements sur les officiers qui ont envoyé une  
demande de changement de corps. En exécution de cette convention, je vous  
adresse la liste ci-jointe qui m'a été remise ce matin par le général... »

« C'est ainsi que s'organisa au Grand Orient, de concert avec le général  
André, la délation.

#### LES DELATEURS

« Je vais maintenant examiner quel a été le rôle des délateurs, quels  
« ils sont et quel est le genre de leur délation.

« Il faut, Messieurs, que le pays soit éclairé sur ce vaste brigandage.

« Il faut que toutes les consciences soient éclairées sur la bassesse de  
« certains procédés qui sont d'abord répugnants et ensuite dangereux pour  
« le pays, parce qu'ils compromettent un des éléments les plus nécessaires  
« de notre défense nationale, le corps d'officiers de l'armée.

« Je n'ai pas songé à vous apporter ici la liste de tous les délateurs ;  
« elle serait trop longue pour que nous puissions la lire ce soir. Mais, parmi  
« ces nombreux délateurs, j'en ai pris un certain nombre dont la situation  
« et l'état montrent où l'on a été chercher les hommes qui touchent au Gou-  
« vernement ; ce sont ceux précisément qui ont intérêt à se signaler par  
« leur zèle pour obtenir les faveurs dont ils ont besoin. Ceux-là sont les  
« administrateurs, ce sont les préfets, Monsieur le ministre de l'Intérieur.

« Ils sont là, vous les verrez.

(Incidents, altercations).

#### LES FONCTIONNAIRES DELATEURS

« Je reprends la lecture que je voulais vous faire d'une liste de délateurs.  
« J'ai mis en tête les préfets et je dis, malgré M. le président du Conseil,  
« que les préfets ne peuvent pas être des agents de renseignements...

« ...ne doivent pas être des agents de renseignements en ce qui concerne  
« les officiers.

« Ils ne sont pas en situation de les connaître, ils n'ont jamais vécu  
« parmi eux, et sur quoi voulez-vous qu'ils les notent ?

« Cela est absolument incompatible avec leurs fonctions. Je cite donc  
« d'abord les préfets : M. Liégey, préfet de Châteauroux ; M. Jolliet, préfet  
« de Poitiers ; M. Edgar Monteil, préfet de Limoges ; M. Hardy, sous-préfet  
« d'Épernay. Puis voici les maires : M. Talvas, maire de Lorient ; M. Ligneul,  
« maire du Mans ; M. Surugue, maire d'Auxerre ; M. Guillemé, maire de la  
« Roche-sur-Yon ; M. de Lalagarde, procureur de la République à Mascara ;  
« M. Jeanvrot, conseiller à la Cour d'Angers ; M. Bernard, juge de paix à  
« Lyon ; M. Schwerer, notaire à Grenoble ; M. Jules Gigot, conducteur des  
« ponts et chaussées à Troyes ; M. Ausset, conducteur des ponts et chaussées  
« à Cahors ; M. le Dr Debierre, professeur à la Faculté de médecine de Lille ;  
« M. Labeyrie, tailleur à Dax ; M. Chevallier, fabricant de courroies à Bar-  
« le Duc.

« Et j'ai maintenant le pénible devoir d'ajouter à tous ces délateurs les  
« noms d'officiers de l'armée française qui, poussés par des idées d'ambition  
« et, je veux le croire, surtout par inconscience, ont apporté leur concours  
« au ministre de la Guerre.

#### LES OFFICIERS DELATEURS

« Voici les noms que je ne cite que comme exemple. Je regrette de  
« constater qu'il y a d'autres officiers qui renseignent encore le ministre  
« de la Guerre :

« Le commandant Rat, du 5<sup>e</sup> régiment à Paris ; le commandant Bou-  
« querio, du 31<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Paris ; le capitaine Baltzinger, de  
« l'artillerie à Nîmes ; enfin, un dernier nom, que je vous prie de retenir,  
« Messieurs, celui du commandant Pasquier, qui, en ce moment-ci, commande  
« la prison militaire du Cherche-Midi, poste auquel l'a placé la faveur gou-  
« vernementale, alors qu'il était capitaine d'habillement dans une ville du  
« Midi.

« Je tiens à insister sur le nom du commandant Pasquier, parce que  
« c'est celui de l'homme qui a le plus dénoncé ses camarades, parce qu'il  
« nous montre le mal que peut faire un homme lorsqu'il s'engage dans cette  
« voie. Le commandant Pasquier a envoyé au Grand Orient de France des  
« renseignements sur plus de cinquante régiments. Je pourrais vous en  
« donner la liste, je l'ai là, mais je ne veux point abuser des instants de  
« la Chambre.

« Il a également dénoncé des officiers de Saint-Cyr et de Joinville, puis  
« les généraux de France, Charpentier du Moriez, d'Ivoley, Négrier, de  
« Lestapis, de Chalendar, Hardy de Périni.

« Je m'arrête ici, car j'ai là, sur le général de Négrier, une note révol-  
« tante, mais que je ne puis lire.

« Je dois dire à l'honneur de certains francs-maçons qu'ils n'ont pas  
« tous répondu aux demandes qui leur étaient faites par le Grand Orient.  
« Voici une lettre qui le prouve. Elle est adressée par le F. : Jougla, directeur  
« de l'*Avenir de la Dordogne*, au F. : Vadecard.

Périgueux, le 9 novembre 1901

T. : C. : F. : VADECARD,

Je vous renvoie la fiche reçue ce matin. Je ne sais rien du 108<sup>e</sup> qui est  
à Bergerac. J'ajoute que je n'ai ni le loisir, ni le goût de faire des enquêtes  
sur les officiers de la garnison de Périgueux. Ne comptez donc pas sur moi  
pour des renseignements de ce genre. Je m'absente pour quelques jours ;  
ne m'envoyez donc plus de lettres semblables à celles de ces derniers temps  
sans mettre la mention « Personnelle ».

Bien frat. : à vous.

JOUGLA,  
Directeur de l'*Avenir de la Dordogne*.

« Cette lettre est honorable pour celui qui l'a écrite, mais le franc-maçon  
« perce dans la dernière phrase.

### *Le Secret Maçonnique*

« Une chose à remarquer : c'est le secret derrière lequel s'abritaient les  
« délateurs, secret que je vous avais déjà montré dans un cas précédent.

« Voici, par exemple, quelques notes dans lesquelles, au moment de la  
« transcription au Grand Orient, des mots qui pouvaient rappeler l'origine  
« franc-maçonnique sont soigneusement effacés et remplacés par d'autres.  
« C'est ainsi que dans la phrase suivante que je cite : « Certains officiers  
« ont été surpris tenant des propos malveillants sur la Franc-Maçonnerie  
« et les officiers francs-maçons », les mots « la Franc-Maçonnerie et les  
« officiers francs-maçons » sont remplacés par ceux-ci : « les officiers libres  
« penseurs. »

« Le secret de leurs communications inquiétait énormément les corres-  
« pondants, et c'est ainsi que le F.: Gaumand, professeur au lycée de Gap,  
« écrivait au Grand Orient la lettre suivante :

T.: C.: F.: VADECARD,

Je vous parlais hier de machines à écrire, mais le nombre à Gap en est  
trop restreint — quatre seulement — et par élimination il serait facile, trop  
facile de voir d'où cela vient. Nous serions donc tout aussi vite brûlés. Il est  
plus simple de ne pas laisser le document écrit de Gap.

Malgré la longueur, il est préférable de le faire recopier, car notre écriture  
est trop connue et, par élimination encore, nos FF.: de l'armée seraient vite  
brûlés et nous ne saurions plus rien. D'ailleurs, le fait est facile à vérifier.

Vous voudrez bien me dire si vous avez reçu ces derniers documents  
(4 en ce qui concerne le 99<sup>e</sup>), car il faut même se méfier de la poste en cette  
circonstance.

Avez-vous besoin que je vous envoie à l'avenir le *Bulletin des Employés  
de chemin de fer* ? Ne pouvez-vous vous le procurer à Paris ? Vous avez  
maintenant le nom de l'imprimeur.

Cord.: et frat.: à vous,

M. GAUMAND

« Vous le voyez, le secret est la première chose recherchée par le déla-  
« teur. C'est le signe de sa lâcheté.

### *Esprit des Notes*

« Quant aux notes, il est bon de vous donner lecture de quelques-unes  
« d'entre elles au moins, pour que vous puissiez apprécier l'esprit qui les  
« inspire et qui les dicte.

« Voici une note concernant le général Metzinger. Elle est de M. le F.:  
« Bédarrides, de Marseille, et est enregistrée au Grand Orient sous le nu-  
« méro 12069, du 22 septembre 1902 :

Général Metzinger : son action est néfaste à la tête d'un corps d'armée.  
Ses idées et fréquentations n'ont pas changé ; il serait inoffensif à Paris  
comme membre du Conseil supérieur de la Guerre.

« Voici la note concernant le général Lacoste, par le F.: Bégnicourt,  
« de Saint-Quentin ; elle est timbrée du Grand Orient à la date du 23 mars  
« 1903 sous le numéro 536 :

Le général Lacoste, commandant la subdivision de Saint-Quentin, est  
une fripouille de mauvais aloi, un élément nuisible, une nullité dont on doit  
se débarrasser par mesure de haute sécurité.

« Un F.: Bernardin de Pont-à-Mousson écrit la note suivante sur le  
« général Heurtault de Lammerville, commandant la 77<sup>e</sup> brigade d'infanterie  
« à Toul :

Orléaniste et clérical, antirépublicain enragé. Si le général en question pouvait étrangler le ministre de la Guerre actuel, ce ne serait pas long.

En résumé, c'est un jésuite, un sale jésuite, un triple jésuite qui salit l'armée.

« Voici une note du maire de Lorient, lettre timbrée au Grand Orient  
« le 6 août 1902, n° 10631 :

Colonel de Courson, 116<sup>e</sup> régiment, comme les 99 sur 100 des officiers supérieurs, est un parfait clérical. Comme ses congénères, il lui est désagréable de subir la République, il est grand temps de désinfecter l'armée et la magistrature.

« Messieurs, si ces notes n'avaient que le caractère ridicule de celles que  
« je viens de vous lire, je ne m'appesantirais pas sur elles ; mais j'en trouve  
« d'autres où l'esprit venimeux du délateur jette l'accusation sans être sûr  
« qu'elle est juste.

« Le colonel Duboc du 10<sup>e</sup> d'infanterie à Auxonne est dénoncé par le  
« F. : Radouan, de Dijon. Celui-ci s'exprime en ces termes :

Très froid et très réservé. A assisté à la messe de Première Communion de son fils. N'a jamais fait d'acte hostile contre le gouvernement. Difficile de connaître ses opinions politiques et philosophiques. Ça ne doit pas être un républicain bien farouche.

« Voici une autre lettre qui étonne encore beaucoup plus. Elle est du  
« F. : Séjournant, de Chaumont, et donne des notes sur le commandant  
« Wagner, du 109<sup>e</sup> d'infanterie.

« Voici la note :

Est soldat dans l'acception du mot. Ses hommes le trouvent dur, car il applique le règlement à la lettre. Conclusion : douteux.

« Le général Lesne est noté par une Loge de Dijon, qui termine en disant :

Il ne manifestait pas ouvertement ses opinions politiques, mais on peut le considérer comme hostile aux institutions républicaines.

« Voilà les notes sur lesquelles les officiers, sans être jamais entendus,  
« sans que jamais leurs réclamations aient pu atteindre M. le ministre de  
« la Guerre, ont été condamnés !

« Messieurs, je ne blâme pas l'administration et la police de donner des  
« renseignements au Gouvernement ; c'est parfaitement leur devoir. Mais ce  
« que je ne comprends pas, c'est que des agents faisant partie de l'admini-  
« stration et de la police envoient leurs renseignements non pas seulement  
« au ministre de l'Intérieur, mais au bureau du Grand Orient.

« Je ne sais pas quelle réponse M. le président du Conseil fera à cette  
« observation. Mais j'ai là des preuves que le fait s'est produit ; j'ai là des  
« preuves que le procureur de la République dont nous parlions tout à l'heure,  
« le F. : Bourgueil, d'Orléans, s'est adressé directement au Grand Orient  
« pour lui transmettre des rapports de police.

« Voici la lettre dans laquelle le F. : Bourgueil envoie au F. : Vadecard  
« les renseignements dont je parle :

CABINET DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE,

14 Juin 1902

ORLÉANS.

T. : C. : F. : VADECARD,

Je vous communique un très intéressant rapport confidentiel de la police concernant l'abbé Lefranc, directeur d'un cercle clérical de soldats. Vous remarquerez qu'il réalise là l'union intime du sabre et du goupillon. Il serait sain de signaler au ministère de la Guerre et de faire consigner ou fermer le cercle.

« L'incident que signale la lettre est celui-ci : Au cours d'une procession à Orléans, l'abbé Lefranc avait arboré à sa maison un drapeau tricolore orné d'un Sacré-Cœur. Je vous abandonne le Sacré-Cœur, mais lorsqu'on tolère le drapeau rouge, on peut bien supporter le drapeau tricolore !

*Le Gouvernement complice de la Franc-Maçonnerie*

« J'ai dit tout à l'heure que M. le ministre de la Guerre avait pour complice l'administration qui dépend du ministre de l'Intérieur, et je le maintiens.

« Oui, je dis que M. le président du Conseil est complice de ce qui s'est passé... car il a su, il a autorisé la délation dans l'armée ; il y a participé. Je l'affirme et j'en ai la preuve dans deux lettres que je vais lire.

« La première de ces lettres est du capitaine Mollin. La voici :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

13 novembre 1902

MINISTÈRE DE LA GUERRE

CABINET DU MINISTRE

T.: C.: F.: VADECARD,

Voudriez-vous être assez aimable pour demander d'urgence des renseignements sur le capitaine de Duplaa de Garat du 49<sup>e</sup> régiment d'infanterie à Bayonne ? C'est le président du Conseil qui le recommande, mais, avant, il voudrait être fixé sur son compte. M. Gros, chef du cabinet civil, m'a prié de le renseigner.

« Voici la deuxième lettre et la plus significative. C'est le second document qui prouve que M. le Président du Conseil et son administration ont pris part au service de délation du ministère de la Guerre.

MINISTÈRE DE LA GUERRE

11 juillet 1902

CABINET DU MINISTRE

T.: C.: F.: VADECARD,

Voici une liste de colonels proposés pour le grade de général et sur lesquels nous avons demandé des renseignements aux préfets ; mais comme quelques préfets sont plutôt mélinistes que radicaux, ils seront naturellement enclins à les signaler comme très corrects, même s'ils ne le sont pas du tout. C'est pourquoi le général, désireux de pouvoir contrôler les renseignements que nous avons demandés confidentiellement à la voie préfectorale en vertu de la récente circulaire de M. le président du Conseil, désire que vous nous fournissiez, vous aussi, des renseignements qui nous serviront à vérifier, contrôler et recouper ceux qui vont nous être envoyés par les préfets.

Je suis bien certain que ceux que vous allez obtenir seront plus sincères, plus clairs et plus utiles que ceux de la voie préfectorale. Les lettres adressées aux préfets étant parties, il serait indispensable, si toutefois vos occupations vous le permettent, de demander des renseignements aussitôt que possible.

« Voici le dernier document que j'apporterai à la tribune. Il y en a d'autres, non moins intéressants, que je pourrais montrer. Mais ce que je tiens à déclarer, c'est qu'il en ressort d'une façon lumineuse que M. le ministre de la Guerre, d'accord avec M. le président du Conseil, et d'accord avec le Grand Orient, a organisé contre l'armée la délation et l'espionnage. »

(Extraits du *Journal Officiel*, séance du 28 octobre 1904)

Un ordre du jour « blâmant les procédés inadmissibles signalés à la tribune » de la Chambre, fut adopté.

Il est bon de rappeler les noms de ceux qui votèrent contre cet ordre du jour et pour la délation maçonnique.

En voici la liste :

AIN. — Authier, Bérard, Bizot, Chanal, Bozonet.  
ALPES-MARITIMES. —  
ARDECHE. — Albert Le Roy.  
BOUCHES-DU-RHONE. — Gabriel Baron, A. Boyer, Cadenat, Carnaud, Henri Michel, Pelletan.  
BASSES-ALPES. — Paul Delombre, Isoard.  
CORSE. — Arène, Astima, Gabrielli, Gavini, Chaleil.  
DROME. — Bertrand, Chabert, Ferrier, Malizard, Antoine Gras.  
HAUTES-ALPES. — Euzière, Pavie.  
HAUTE-LOIRE. — Dévins, Vigouroux.  
HAUTE-SAVOIE. — Berthet, Emile Chautemps, Fernand David, Mercier.  
ISERE. — Buyat, Chanoz, Chenavaz, Plissonnier, Rajon, Zevaès.  
LOIRE. — ARISTIDE BRIAND, Charpentier, Levet, Piger, Jean Morel.  
RHONE. — Brunard, Cazeneuve, Justin Chabert, Colliard, Normand, de Pressensé.  
SAVOIE. — Chambon, Deléglise, Empereur.  
VAR. — Allard, Ferrero, Louis Martin, Octave Vigne.  
VAUCLUSE. — Abel Bernard, Coulondre, Loque, Vialis.  
ALGERIE. — Aubry, Begey, Etienne, Thomson-Trouin.  
COLONIES. — Brunet, Carpot, Clément, F. Deloncle, Henrique-Duluc, Gérault-Richard, Gerville-Réache, Ursleur.

## II. — EN 1933

Le blâme des honnêtes gens n'a pas découragé les espions maçonniques. La F.:-M.:- n'a pas désavoué son œuvre ; bien au contraire.

Lors du congrès des Loges du Sud qui se tint à Toulouse les 16, 17, 18 et 19 avril 1914... « le F.:- Vadeкарd, secrétaire général du G.:- O.:- de France, « dont l'apparition à la tribune fut saluée par les applaudissements enthousiastes de l'assemblée, exprima sa confusion et son émotion pour l'accueil « qui lui était fait. *Il dit son bonheur, sa joie d'avoir gardé ce surnom : « l'Homme des Fiches ; il est fier du rôle qu'il a joué à l'époque « héroïque » « et rend un tribut d'hommages aux maçons courageux, dont quelques-uns « l'écoutent, qui l'ont aidé dans l'œuvre d'épuration, et qui, par la suite, « ont été victimes de leur dévouement à la République. Rendues nécessaires « par l'affaire Dreyfus, les fiches ne furent pas offertes par le G.:- O.:- : « elles furent demandées par le gouvernement qui depuis... Mais, si ce gouvernement n'a pas eu le courage de ses actes, la Maç.:- sait prendre et « garder la responsabilité des siens..*

« LA BATAILLE DES FICHES N'EST PAS FINIE ; IL FAUDRA PEUT-  
« ETRE, SOUS UNE FORME OU SOUS UNE AUTRE, LA RECOMMENCER.  
« ET LA CONTINUER. »

(Compte rendu des travaux du Grand Orient du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 1914).

Aujourd'hui « la bataille des fiches », la basse délation maçonnique recommence.

Elle se poursuit dans l'armée et surtout dans l'enseignement.

Au convent de la Grande Loge de France en septembre 1931, la « Commission de l'Idéal Laïque » déposait un volumineux rapport résumant les travaux de 83 Loges et de six Congrès régionaux sur la définition de l'Idéal laïque et les mesures requises pour en assurer le succès. Les conclusions de ce rapport ont été adoptées à l'unanimité.

Pour défendre la laïcité menacée, paraît-il, par des « *menées cléricales et impérialistes chaque jour plus pressantes, un contrôle attentif des promotions s'impose* », dit l'article 4. « à une époque où ne sont avancés au choix que ceux qui ont donné des gages de leur esprit anti-laïque ».

Nous ignorons encore de quelle façon s'exerce ce « contrôle » mais nous savons que le « *Groupe frat. de l'Enseignement* » a adressé dans le courant de l'année 1932 à ses correspondants une circulaire leur demandant des renseignements sur les instituteurs des écoles laïques, des professeurs des collèges officiels et les maîtres de l'enseignement libre.

Voici ce que le maçonnique « *Bulletin syndical des Instituteurs de la Somme* » (mai 1932) demande à ses adhérents :

SURVEILLER...

1° « *Les curés en chaire, au catéchisme, dans leurs bulletins, leurs patronages et autres sociétés* » ;

2° Les « *propriétaires* » de champs et de maisons qui seraient contre l'école laïque ;

3° Les « *marchands* » qui « *boycotteraient* » les amis de l'école laïque ;

4° Les « *municipalités* » qui *indirectement*, « *subventionneraient les écoles libres* » ;

5° Les « *Davidées* », institutrices communales catholiques, pour « *les combattre* » comme « *antilaïques* » ;

6° Les « *instituteurs et institutrices laïques* » portant le costume religieux, pour « *mettre au courant l'administration* » ;

7° Le « *mouvement jociste* », son organe », son « *action syndicale* » ;

8° Les « *écolés d'apprentissage* » contrôlées par l'Eglise ou les firmes industrielles » ;

9° Les « *caisses diocésaines d'assurances sociales* » pour « *faire connaître leurs conseils d'administration* » par paroisse et comment elles recrutent leurs adhérents » ;

10° L'Eglise qui pourrait « *exploiter la misère économique* » en essayant d'y porter remède.

11° Les « *relations organiques de l'Eglise avec le patronat de la région* » ;

12° Les « *effectifs des écoles et pensionnats libres* ».

Le but n'est que trop évident.

L'avènement au pouvoir de la F.-M. a placé la secte dans la même situation qu'en 1904 avec le ministre COMBES-ANDRÉ.

Mais ce n'est plus simplement contre l'armée que l'on établit le système des fiches, c'est aussi contre ce qui reste d'honnête dans l'Enseignement laïque.

Nous démasquons aujourd'hui cette basse manœuvre d'espionnage.

Attendra-t-on quatre ans pour alerter l'opinion ?



## La Nation Juive aura son Parlement permanent

« Par dessus les frontières, nous formons une seule nation. »

M. GOLDMANN, l'un des organisateurs  
du Congrès Juif universel.

On ne lit pas assez les journaux doctrinaires d'Israël. On s'épanche là comme en famille, et on y trouve des choses d'autant plus intéressantes qu'elles ne sont pas destinées aux pauvres Goïms que nous sommes.

Il n'est plus de quotidien pour recueillir et commenter des aveux parfois précieux ; ce qu'on appelle la grande Presse, par antiphrase sans doute, fait le silence sur les audaces compromettantes : pourquoi se générerait-on ?

Il est encore, Dieu merci ! quelques plumes qui ne sont pas servies.

C'est ainsi que nous avons trouvé, dans *L'Univers Israélite* du 28 octobre dernier, émanant d'un orateur juif qualifié, l'affirmation que j'ai placée en épigraphe de cet article, l'aveu d'une de ces vérités qui sont les inébranlables pierres d'assise de l'antisémitisme.

Il s'agit du compte-rendu d'une réunion provoquée par la Fédération des Sociétés juives de France, et qui eut lieu au Grand-Orient de France — vous l'auriez deviné — le 17 octobre.

Le but de cette réunion ? faire connaître aux Juifs de Paris l'idée du Congrès universel, dont la convocation a été décidée cet été à Genève.

C'est M. Goldmann, l'un des organisateurs de la réunion de Genève, qui a fait au Grand-Orient un long exposé de la question, exposé dont nous empruntons le résumé à *L'Univers Israélite* :

« Le futur Congrès aura pour but de « démocratiser » la vie publique juive, ce qui serait conforme aux vieilles traditions de la France, patrie de la démocratie. Mais dans ce pays démocratique par excellence, les israélites tiennent un rôle qui n'est pas celui de la France dans le monde, car ils appliquent, paraît-il, le « régime colonial » à leurs correligionnaires étrangers (expression dont s'est servie M. Jefroykin à Genève).

Ceux qui me font l'honneur de me suivre me rendront cette justice que le mot démocrate, à l'étymologie équivoque, m'a toujours inspiré de la défiance. Pas n'est besoin d'imagination pour traduire démocratie : dictature du prolétariat.

Et je ferai tout de suite remarquer que tout au long de ce débat juif la cause juive est étroitement liée au principe démocratique.

Le mot « libéralisme » bénéficie de la même faveur.

Que le régime dit démocratique, plus accessible, plus accueillant à la race intersticielle, lui convienne pour les autres peuples, ce n'est pas pour surprendre : qu'elle le réclame pour elle-même, voilà qui donne à penser.

Les organisateurs du Congrès sont-ils bien les porte-voix de la haute Juiverie qui mène le monde ? Ou, comme l'opposition qu'ils rencontrent et qu'ils vont constater permet de le croire, ne s'efforcent-ils pas de créer un mouvement désapprouvé par l'autocratique super-gouvernement des peuples ?

Nous avons vu éclater semblable dissentiment lors du développement du sionisme. Les Juifs nantis du monde entier, soutenus par les dirigeants d'Israël, se mirent en bataille contre le projet de reconstitution territoriale de la nation juive. Ils supputaient les graves inconvénients de ce signe qui afficherait une nationalité jalousement revendiquée, mais qu'il est impolitique d'affirmer.

Si une patrie juive était officiellement reconstituée, comment les Juifs pourraient-ils dire aux autochtones de tous pays : « A la religion près, je suis Français comme vous, Polonais, Argentin, Canadien comme vous ? »

Un innocent vocable fournit un terrain de transaction et apaisa le conflit : la Palestine rendue aux Juifs ne formerait pas un Etat juif, elle serait le Foyer national juif. On pourrait toujours ergoter.

Les promoteurs du prochain Congrès ne s'embarrassent pas de ces considérations et de ces ménagements : et c'est ici que je rejoins mon sujet, en citant à nouveau *L'Univers Israélite* :

« L'avenir ne comprendra pas l'opposition des israélites français à l'idée « du Congrès juif universel, qui ne tardera pas à devenir une institution permanente, le « Parlement » du peuple juif. Il faut organiser le judaïsme politiquement, il faut l'organiser comme peuple et non pas autrement. Par dessus les frontières, nous formerons une seule nation, et c'est comme nation « que nous devons nous réunir en Congrès. Nous ne prétendons pas représenter tous les Juifs du monde, mais tous ceux qui se réclament du peuple « juif. Ceux qui s'en sont écartés ne seront pas invités... »

A cette affirmation de la nationalité, du nationalisme juif, on se refusera pas le mérite de la netteté, Elle n'est pas nouvelle, en vérité, et n'étonnera que ceux qui ignorent jusqu'au rudiment de la question juive. Elle n'était pas nouvelle quand le Journal doctrinaire Juif d'Italie, *Israël*, proclamait : « Les Juifs du monde entier forment un peuple-un, une nation-une et indivisible »

Cependant, cette affirmation aussi claire que véridique a provoqué des « mises au point » de quelques gardiens de l'ésotérisme, car il est de bonne tactique d'avoir toujours une déclaration à opposer aux aveux imprudents.

C'est ainsi que M. Haïmar'd, de l'Institut s'il vous plaît, couvre en ces termes les retraites éventuelles : « Ce à quoi je ne saurais m'associer, c'est à un acte ou une tendance quelconque de nationalisme juif, ennemi que je suis de tout nationalisme (y compris le nationalisme français, comme les autres). » De tout nationalisme... y compris... comme les autres.. oui, oui, nous avons compris, M. de l'Institut.

Le président de la réunion du Grand-Orient, M. Jefroykin, vient à la rescousse, son intervention étant ainsi résumée :

« L'allusion au « nationalisme juif » a provoqué de la part de M. Jefroykin une réplique où il dit que le peuple juif, n'ayant ni armée, ni canons, ni navires de guerre, il faut mettre fin à cette légende du nationalisme juif. « Notre nationalisme, à nous, se réduit au désir de vivre en paix et de « développer paisiblement notre culture nationale. Il n'est opposé ni à « l'esprit international, ni au patriotisme français. »

Si vous exercez là votre esprit critique, si vous parvenez à dégager quelque chose de clair de ce galimatias inintelligible et contradictoire, vous serez bien aimable en me le mettant de côté et m'en faisant part.

Seul M. Jefroykin lui-même pourrait sans doute nous dire 1° : comment le nationalisme juif, qui n'existe pas, peut viser uniquement au développement de la culture nationale juive ; 2° par quelle gymnastique cette fiction ne s'oppose ni à l'esprit internationaliste ni au patriotisme français, et pourquoi français ? 3° comment, le nationalisme d'un peuple se mesurant à son armée, la République des Soviets, qui a l'armée la plus nombreuse, se trouve être le pays le plus nationaliste du monde.

Ces turlupinades ne mériteraient qu'une réplique de Gavroche : « Votre culture nationale ? ah ! oui, celle des poires. »

M. Goldmann n'a pas jugé qu'une réplique fut utile.

Il sait la valeur et la sincérité de ces protestations, que pourrait résumer l'apostrophe si parlementaire du député Rouanet au Congrès socialiste de Bordeaux : « Faut pas débîner le truc ! »

Il est l'un des organisateurs du Congrès de Genève, il en connaît mieux que personne l'esprit et les fins : un Parlement permanent de la nation juive.

Nous allons assister à une chaude lutte entre le peuple juif et ses dictateurs.

Quelle transaction sauvera la face ?

ALBERT MONNIOT

## A Propos du Traité de Versailles



Lors du Congrès de la *Ligue des Droits de l'Homme* le F.: Armand Charpentier (1) commentant un léger incident, s'écriait :

Dans un article paru dans *La Volonté* et ayant pour titre cette phrase — qu'il voudrait rendre célèbre — il précise sa pensée :

« Nous venons de brûler le traité de Versailles ! » (2)

« Ce n'est pas seulement ce traité que nous avons brûlé.

« Par leurs remarquables discours et leurs précieuses interventions, « Félicien Chalaye, Georges Pioch, Le Foyer, Victor Basch, Jacques Kayser, « Ancelle et bien d'autres, ont brûlé tous ces projets d'armements, de sur- « armements ou de réarmements qui empoisonnent l'atmosphère de Genève. « L'armée internationale ou super-nationale et les milices nationales ont « été condamnées.

« L'assemblée a compris que l'on ne tue pas le militarisme en créant « une super-armée au dessus des armées nationales, non plus qu'en réali- « sant la nation armée. Elle a compris, cette assemblée, que si la nation « armée pouvait répondre à des réalités en 1913, alors que l'aviation était « pour ainsi dire inexistante et que la guerre aéro-chimique était inconnue, « il n'en est plus de même aujourd'hui.

« Condamnées également, ces alliances qui, conclues soi-disant pour « protéger les peuples, constituent au contraire de véritables et permanents « dangers de guerre.

« L'alliance franco-russe a été le grand malheur de notre pays, car elle « a permis au plus malfaisant de nos politiciens, le gnome Delcassé, d'en- « cercler l'Allemagne et de monter, pièce par pièce, de 1899 à 1913, la ma- « chine infernale qui, déclanchée par Iswolski et Poincaré, devait mettre « l'Europe à feu et à sang. Ne recommençons pas avec la Pologne et la « Yougoslavie une pareille bêtise.

Et le F.: Charpentier de conclure :

« On peut vraiment dire que ce Congrès, qui marquera dans les annales « de la Ligue, a manifesté sa double horreur de la guerre et du militarisme, « quand il a salué, par une ovation formidable, cette phrase prophétique de « Victor Hugo que rappela Georges Pioch :

« LES GUERRES ONT TOUTES SORTES DE PRÉTEXTES, MAIS N'ONT JAMAIS QU'UNE « CAUSE : L'ARMÉE. OTEZ L'ARMÉE. VOUS OTEZ LA GUERRE. »

L'opinion exprimée par le T.: C.: F.: Charpentier est celle de la Franc-Maçonnerie.

Cette campagne, déclanchée par la secte, tend :

1° A rendre à l'Allemagne sa *toute-puissance*.

2° *Eloigner* de nous nos fidèles alliés.

3° Nous *désarmer* complètement.

*Les Français sont avertis !*

M. R.

(1) Le F.: Charpentier fut vénérable de la L.: « *La Philosophie Positive* » et fait partie du Groupe.: des Pacifistes intégraux « *Mundia* »

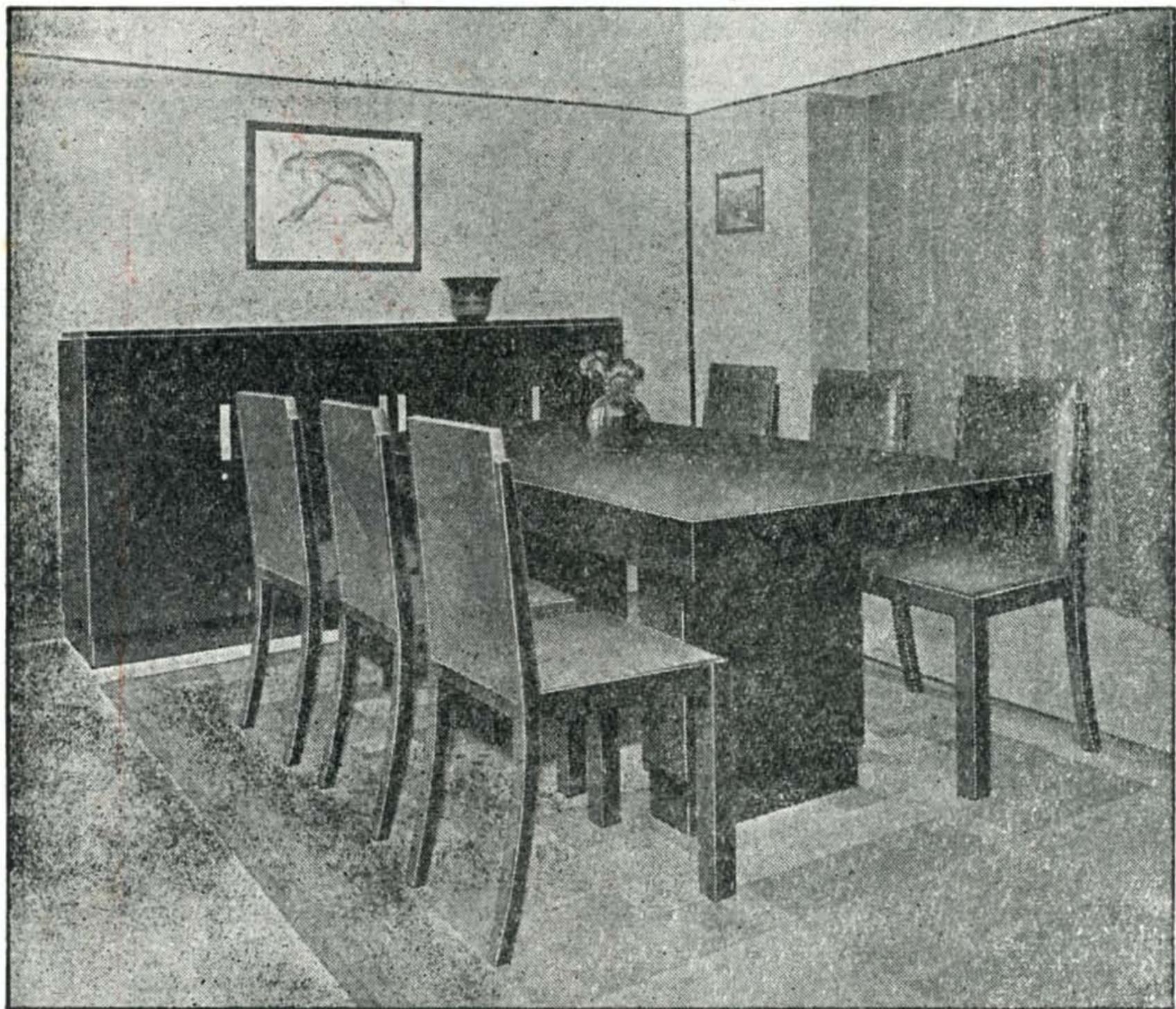
(2) Le F.: Armand Charpentier fit le 6 Janvier à la loge « *La République sociale* » une conférence (sur le même sujet) ayant pour titre « *La Révision du traité de Versailles* ».

Le Gérant : René PLISSON

---

# L'ATELIER 75

SPECIALISTE DU MEUBLE MODERNE



SES CRÉATIONS ORIGINALES ET DE BON GOUT  
■ ÉTUDIÉES POUR CHAQUE INTÉRIEUR ■  
TOUS PROJETS ET DEVIS SUR DEMANDE  
PRIX MODÉRÉS . CATALOGUE FRANCO  
**75** B<sup>d.</sup> DU MONT PARNASSE . PARIS

---

*Pas de Foyer*

*sans poste PHILIPS*



*Demander catalogue gratuit*

58, Rue Bobillot, Paris XIII<sup>e</sup>

**Pour la Seine-et-Marne :**

S'ADRESSER A

**André SERRIER**

3, rue Gambetta,

AVON (FONTAINEBLEAU) (S.-et-M.)

SE RECOMMANDER DE LA LIBRE PAROLE